Université
Littoral Côte d'Opale

Licence Humanités
Parcours "culture & médias"
Première année

GUIDE DES ETUDES

Année universitaire 2026-2027

1. Objectifs et recrutement

La Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias, a pour objectif de **doter les étudiant·es d'une solide culture générale et de les préparer aux métiers de la culture, de la communication et des médias**. Les étudiant·es animé·es par une **curiosité intellectuelle**, une **ouverture culturelle** et de **bonnes capacités rédactionnelles** y trouveront un terrain d'épanouissement favorable à leur réussite.

Elle s'adresse en priorité aux titulaires d'un baccalauréat général, mais reste ouverte à tou·tes les bachelier·es : les titulaires de baccalauréats technologiques ou professionnels peuvent intégrer la formation. Le parcours antérieur des étudiants issus des filières technologiques et professionnelles étant parfois moins centré sur la culture générale et l'expression écrite, un engagement personnel soutenu leur permettra de **progresser rapidement et de développer les compétences attendues pour réussir**.

Les étudiant·es déjà titulaires d'un diplôme universitaire (BTS, DUT, DEUG, Licence, etc.) peuvent demander une Validation d'Études (VE) afin d'intégrer la formation à un niveau adapté. Cette procédure, soumise à la commission de validation d'études, s'effectue par le dépôt d'un dossier auprès des services de scolarité de l'Université ou du secrétariat du parcours qui pourront donner toutes les informations pratiques nécessaires (constitution du dossier, dates de retrait et de dépôt des documents, …).

L'ULCO offre des aides à la réussite : tests de positionnement, accès gratuit au Projet Voltaire, … Un accompagnement et / ou un tutorat peu(ven)t être proposé(s) aux étudiant·es en exprimant le besoin.

2. Un enrichissement culturel continu

Quels que soient leurs goûts personnels et leurs pratiques en termes de culture et de médias – musique, cinéma, littérature ou autres domaines artistiques et culturels, actualité,… –, les étudiant·es sont invité·es à élargir leurs horizons et à explorer diverses facettes.. Si aucune expression artistique n'est à écarter, il est particulièrement bénéfique de découvrir le théâtre, la littérature dans sa pluralité, ou encore les différentes formes d'arts visuels. Cette ouverture constitue un atout essentiel pour se préparer aux métiers de la culture et des médias.

La réussite en licence Sciences Humaines et Sociales mention Humanités, parcours Culture & Médias repose autant sur les **enseignements reçus** que sur une **démarche personnelle de consolidation des connaissances et d'ouverture culturelle**. Les étudiant·es sont ainsi encouragé·es à :

– fréquenter régulièrement des lieux culturels tels que le cinéma, le théâtre, les salles de concert, les musées ou les bibliothèques ;

– participer aux ateliers artistiques proposés par l'Université et ses partenaires locaux ;

– lire la presse quotidienne (*Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*,…), hebdomadaire (*Le Nouvel Obs*, *Le Point*,…) et spécialisée (*Télérama*, *Art Press*, *La Scène*, etc.), tous ces titres étant accessibles à la Bibliothèque Universitaire Littoral Côte d'Opale (BULCO) qui propose aussi une page dédiée à la culture et aux médias sur son site Web

(https://www.bulco.univ-littoral.fr/culture-et-medias/). Plusieurs titres sont aussi accessibles gratuitement à distance.

3. Les stages professionnels

Un **stage professionnel est obligatoire en troisième année** de Licence, pour une durée minimale de 35 heures (5 jours), en continu ou de manière discontinue. Ce stage ne doit pas empiéter sur le temps de cours. Il peut avoir lieu pendant le week-end, les vacances universitaires ou pendant les jours ou périodes sans cours par exemple. Des stages facultatifs sont également possibles dès la première ou la deuxième année, constituant une expérience enrichissante et valorisable dans le parcours académique et professionnel.

Ces stages doivent être en lien direct avec la formation et le projet professionnel (institutions ou entreprises culturelles, services culturels de collectivités territoriales, etc.) et s'organiser de manière à ne pas perturber la scolarité :

– les **stages continus** se déroulent durant les vacances universitaires et ne doivent pas excéder un mois ;

– les **stages discontinus** (par exemple quelques heures hebdomadaires auprès d'une compagnie artistique ou dans une institution culturelle) se déroulent en dehors de l'emploi du temps et ne dépassent pas une demi-journée par semaine sur l'année universitaire.

L'évaluation du stage professionnel obligatoire (L3) repose sur un rapport rédigé par l'étudiant·e et encadré par l'enseignant responsable du *Projet Professionnel Personnel (PPP)*. Les stages facultatifs peuvent donner lieu à un bonus de note, tandis que le stage obligatoire de troisième année est intégré à l'évaluation du PPP. **Le fait de ne pas obtenir de note de stage en troisième année conduira à considérer l'étudiant·e comme défaillant·e et empêchera la délivrance du diplôme**.

4. Maîtrise de l'expression et orthographe

La qualité de l'expression écrite constitue une compétence fondamentale dans le domaine des Humanités, de la culture et des médias. Lors des évaluations**, les enseignant·es sont invité·es à évaluer avec exigence les qualités d'expression et l'orthographe des étudiant·es dans tous les enseignements délivrés et dans toutes les situations d'évaluation**. Les étudiant·es sont donc encouragé·es à perfectionner en permanence leur maîtrise de la langue française. Le Projet Voltaire est un outil mis à leur disposition par l'ULCO pour les accompagner dans cette progression. Le tutorat proposé en L1 peut aussi être bénéfique dans ce domaine. Les étudiant·es disposent ainsi de tous les moyens nécessaires pour améliorer, si nécessaire, leur maîtrise de l'expression écrite et orale et assurer leur réussite.

5. Poursuites d'études et insertion professionnelle

À l'ULCO, le **Master Culture, Création Artistique et Développement du Territoire** représente la suite logique de la Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias. Cette formation est accessible sur sélection (dossier et entretien). **D'autres débouchés sont envisageables** et des actions pour définir le projet professionnel ou de poursuite d'études des étudiant·es sont menées.

Assimiler les connaissances délivrées dans le cadre des enseignements, développer une **expression claire et rigoureuse**, entretenir une **curiosité culturelle** constante et multiplier les **expériences de terrain** (stages, ateliers, projets, engagement associatif, participation à l'organisation d'événements culturels et médiatiques au sein de l'ULCO, …) sont autant de **leviers qui ouvrent la voie à une insertion réussie dans les métiers de la culture et des médias**.

6. Engagement citoyen et vie universitaire

L'Université est particulièrement attentive à **la lutte contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes**. Un dispositif de signalement et d'accompagnement est mis en place, accessible par l'adresse électronique stop.discrimination@univ-littoral.fr.

En cas de besoin, vous pouvez rencontrer l'un.e des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e, agent.e) sur chaque pôle de l'ULCO.
Toutes les infos et les coordonnées sont disponibles sur la page Web https://egalite.univ-littoral.fr/**.**

Philippe Ethuin
Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication
Directeur adjoint du département Lettres & Arts
Responsable de la licence Sciences Humaines et Sociales,
Mention Humanités, parcours Culture & Médias.

INFORMATIONS PRATIQUES
LICENCE HUMANITES

*** Le Secrétariat Humanités** se situe dans le bureau 2416, au 2ème étage de la Citadelle. Il est assuré par Madame Lydie DESMIS : Tél. : 03.28.23.70.30 - Mail : lydie.desmis@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mardi en télétravail	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Fermé le vendredi		

*** Informations aux étudiants** : L'Université du Littoral Côte d'Opale propose un site sur lequel les étudiants pourront trouver des informations diverses (ex : emplois du temps, inscriptions/Bourses et aides/insertion professionnelle/orientation…) : http://portail.univ-littoral.fr

*** Calendrier universitaire 2026/2027**

Rentrée universitaire : lundi 7 septembre 2026

***Semestre 1* :** du 7 septembre 2026 au 8 janvier 2027

Vacances de Toussaint : du samedi 25 octobre 2025 après les cours au lundi 3 novembre 2025 au matin.

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 après les cours au lundi 4 janvier 2027 au matin

Examens du Semestre 1 : à partir du 14 décembre 2026 (date susceptible d'être modifiée)

***Semestre 2* :** du 11 janvier 2027 au 30 juin 2027

Vacances d'hiver : du samedi 27 février 2027 après les cours au lundi 8 mars 2027 au matin

Vacances de Pâques : du samedi 17 avril 2027 après les cours au lundi 3 mai 2027 au matin

Examens du Semestre 2 : à partir du 10 mai 2027 (date susceptible d'être modifiée)
Examens de Session 2 : à partir du 14 juin 2027 (date susceptible d'être modifiée)

Année universitaire 2026-2027

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 1re année, 1er semestre

Intitulé des compétences	Matière		Ects/ Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	Histoire de l'art (SAé)		4	Gilles Lévêque	20	Examen final + production
	Filmologie		3	Jérôme Fiévet	24	Examen final
	Communication		3	Virginie Wojtkowski	24	Examen final
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Philosophie morale		4	Léo Goile	20	Examen final
	Sciences de l'information et de la communication		3	Virginie Wojtkowski	24	Examen final
	Introduction à la sociologie		4	Jérôme Boissonade	24	CC[1] et examen final
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	LV2	Espagnol	3	Aurore Perrin / Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
		Allemand		Caroline Schaubert		Contrôle continu
	Anglais (lansad)		3	Laura Hocquez / Carole Abi-Aad		CC et examen final
	Informatique		2	Jocelyn Druel	24	Contrôle continu
	Méthodologie documentaire		1	Laurent Mignot	9	Examen final

[1] CC = contrôle continu.

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 1re année, 2e semestre

Intitulé des compétences	Matière		Ects/ Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	Cours obligatoires	Littérature XVIIe-XVIIIe	3	A confirmer	24	Examen final
		Culture générale 1	3	Delphine Sansen	24	CC et examen final
	Options (deux sur quatre)	Le roman 1	2	Audrey Lière	24	Examen final
		Le Théâtre	2	Catherine Haman	24	Examen final
		Cours autres formations (2 max)	2		24	
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Philosophie générale 1 (SAé 1)		4	Gilles Lévêque	24	Examen final + production
	Histoire XVIIe-XVIIIe		3	Camille Blachère	24	Examen final
	Histoire et théorie des médias (SAé)		3	Virginie Wojtkowski	24	
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	LV2	Espagnol	3	Aurore Perrin / Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
		Allemand		Caroline Schaubert		Contrôle continu
	Anglais (lansad)		3	Laura Hocquez / Carole Abi-Aad	24	CC et examen final
	Informatique		2	Eva Bogaert	20	Contrôle continu
	PPP – Univers professionnels		2	Jérôme Fiévet	17	Examen final

SOMMAIRE

Page

SEMESTRE 1

C 1 : Analyser un objet culturel
Histoire de l'Art (Saé 1) 9
Filmologie 10
Communication 11

C 2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Philosophie morale 12
Sciences de l'information et de la communication 13
Introduction à la sociologie 14

C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Anglais (Lansad) 16
LV2 espagnol / allemand 18
Informatique 19
Méthodologie documentaire 21

SEMESTRE 2

C 1 : Analyser un objet culturel
Cours obligatoires :
Littérature XVIIe-XVIIIe 22
Culture générale 1 23
Options (deux sur quatre) :
Le Roman 1 24
Le Théâtre 25

C 2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Philosophie générale 26
Histoire XVIIe-XVIIIe 27
Histoire et théorie des Médias (SAé) 28

C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Anglais (Lansad) 29
LV2 espagnol / allemand 18
Informatique 19
PPP – univers professionnels 32

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 33

Matière : **HISTOIRE DE L'ART (SAé)**

Enseignant : ***Gilles LEVEQUE***
Semestre : **1**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **4**

Programme et objectifs :

De la Renaissance au réalisme (XV^e^-XIX^e^ siècle) :

Le cours présente l'histoire de l'art occidental depuis son renouveau à la Renaissance jusqu'à l'aube de l'époque moderne. L'objectif est de comprendre les différents styles qui se sont succédé pendant cette période, en les référant à la situation historique, et plus précisément à la vision du monde qui s'incarne dans chaque style. Au fond, au-delà d'une histoire de l'art proprement dite, il s'agira d'esquisser une histoire de la compréhension, de la perception et de la sensibilité de l'Occident prémoderne.

SAé :

Il s'agira, en petits groupes, de produire une explication orale d'une œuvre choisie dans le répertoire renaissant ou baroque selon les principes explicatifs d'H. Wölfflin. Toutes les informations seront fournies en cours.

Bibliographie :

Jean DELUMEAU et Ronald LIGHTBOWN, *La Renaissance,* Paris, Seuil, collection « Histoire artistique de l'Europe », 1996.

Joël CORNETTE et Alain MEROT, *Histoire artistique de l'Europe : Le XVII^e^ siècle*, Paris, Seuil, collection « Histoire artistique de l'Europe », 1999 ;

Michael LEVEY, *L'art du XVIIIe siècle,* Paris, Flammarion, 1993.

Werner HOFMANN, *Une époque en rupture, 1750-1830,* Paris, Gallimard, Univers des Formes, 2011.

Contrôle des connaissances :
contrôle continu : non
type d'épreuve : Questions à réponse ouverte courte (+ SAé)
durée : 1h30
documents autorisés : non

Matière : **FILMOLOGIE**

Enseignant : ***Jérôme FIEVET***
Semestre : **1**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **3**

Objectifs :
Ce cours d'introduction à la filmologie propose une approche du cinéma selon son évolution historique à travers ses enjeux techniques, économiques, sociaux, culturels, politiques et artistiques, de cet art de l'ère moderne. A travers l'histoire des origines du cinéma et ses grands courants jusqu'aux années 1960, seront aussi abordés les fondamentaux du langage cinématographique.

Programme

Partie 1 : **Le cinéma premier :** Début du cinématographe entre évolution technique et naissance d'un art populaire.

Partie 2: **Un art nouveau à part entière** dans l'entre deux guerres avec l'apogée du Cinéma Muet.

Partie 3: **Naissance du cinéma classique** : **L'effet Hollywood** ou la naissance de la narration classique et des grands équilibres économiques à travers le cinéma parlant.

Partie 4: **Le cinéma moderne des années 1960.** La Nouvelle vague ou **une nouvelle liberté du cinéma ?**

Bibliographie :

- **Esthétique du film - 5e éd. - 125 ans de théorie et de cinéma.** de Jacques Aumont (Auteur) Alain Bergala (Auteur) Michel Marie (Auteur) Marc Vernet (Auteur), édition Armand Colin
- **Une brève histoire du cinéma** de Martin Barnier et Laurent Jullier, édition Pluriel
- **Cinéma** de Youssef Ishaghpour, édition Verdier poche
- **Qu'est-ce que le cinéma ?** André Bazin, 7RT édition Le Cerf
- **L'écran démoniaque.** Lotte H.Eisner, éditions Ramsay
- **La nouvelle vague, portrait d'une jeunesse**, d'Antoine De Baecque, édition ChampsArts

Contrôle des connaissances :
Contrôle continu : non
Type d'épreuve : Analyse d'une séquence et questions écrites
Durée : 2h00
Documents autorisés : non

Matière : COMMUNICATION

Enseignant : ***Virginie WOJTKOWSKI***
Semestre : **1**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ects : **3**

Programme et objectifs :

Comprendre les mécanismes de la communication et son rôle dans la construction des représentations, des identités et des appartenances sociales. Analyser comment les médias et les productions culturelles participent à la formation des opinions, à la création de communautés et aux rapports de distinction et d'opposition.

L'enseignement aborde notamment :

- *Les fonctions de la communication : comprendre, convaincre, appartenir, s'opposer.*
- *Les identités, les communautés et les mécanismes d'appartenance.*
- *Les goûts culturels, les représentations et les rapports de distinction.*
- *Le rôle des médias, des algorithmes et des productions culturelles dans la circulation des idées et la construction du collectif.*

Bibliographie :

Aristote, Rhétorique, traduction et présentation de Pierre Chiron, GF Flammarion, 2007.
Claude Shannon, « A Mathematical Theory of Communication », The Bell System Technical Journal, vol. 27, 1948, p. 379-423.
Paul Watzlawick, Janet Helmick Beavin et Don D. Jackson, Une logique de la communication, Seuil, 1972.
Pierre Bourdieu, Langage et pouvoir symbolique, Seuil, 2001.

Contrôle des connaissances :
Examen final : oui
Type d'épreuve : Travaux à rendre
Durée :
Documents autorisés : oui

Matière : **PHILOSOPHIE MORALE**

Enseignant : **Léo GOILE**
Semestre : **1**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **4**

Programme et objectifs :

De quoi sommes-nous responsables ?

-La responsabilité implique d'abord le lien de causalité entre un individu et son acte.
Dans ce cadre, selon quels critères un individu peut-il être tenu responsable de ses actes ?
Revenant sur les circonstances d'une action, comment déterminer des degrés de responsabilité, et de son revers : l'irresponsabilité ? N'existe-t-il pas d'ailleurs des manières irresponsables d'assumer des responsabilités ?
-Cette première approche centrée sur une philosophie de l'action nous invitera à interroger les évènements qui dépassent nos propres forces. Face au poids de l'histoire et des circonstances étrangères dans lesquelles nos actions viennent s'inscrire, pouvons-nous nous déclarer irresponsables ?
-Si la responsabilité peut excéder notre existence individuelle, jusqu'où pouvons-nous étendre sa portée ? Dans un contexte de crise climatique et de de croissance des conflits armés, quelles responsabilités avons-nous envers celles et ceux qui existent mais que nous ne connaissons pas et envers celles et ceux qui existeront dans un futur que nous ne connaîtrons pas ?
-Suite à cette réflexion en trois parties, le cours se clôturera sur une analyse du problème du mal qui mènera à une exposition des critiques de la notion de responsabilité qui ont été proposées dans l'histoire de la Philosophie.

Bibliographie :

(les références disponibles en bibliothèque et centrales sont en gras)
Arendt: Eichmann à Jérusalem
Arendt: Responsabilité et jugement
E. Anscombe : l'intention
Aristote: Ethique à Nicomaque (livres II, III et IV)
Cicéron : Traité des devoirs (notamment la théorie des masques)
Stephane Chauvier: Éthique sans visage Le problème des effets externes.
Jonas : Le principe Responsabilité
Ricoeur: Soi-même comme un autre
Nietzsche: Par-delà le bien et le mal

Contrôle des connaissances :
contrôle continu :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

Matière :	**Sciences de l'information et de la communication**

Enseignant : ***Virginie WOJTKOWSKI***
Semestre : **1**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Ce cours est une analyse du discours médiatique pour une grille de lecture critique des médias et de leurs poids sur les questions sociétales contemporaines. Analyser le discours médiatique, la ritualisation des pratiques journalistiques et la construction symbolique de l'espace public via les moyens de communication.
Nous travaillerons sur les médias et la culture populaire, les rapports de pouvoir dans la sphère médiatique et les trajectoires des identités reçues et perçues par et dans la société.

Certains groupes ou sujets bénéficient d'une grande visibilité médiatique, tandis que d'autres sont ignorés ou caricaturés. L'analyse critique s'intéresse à ces mécanismes : pourquoi certains thèmes sont-ils omniprésents dans les médias ? Pourquoi d'autres sont-ils absents ou traités de manière stéréotypée ? Cela pose la question de l'accès à la parole publique et de la reconnaissance sociale. Nous aborderons les représentations de la diversité, l'inclusion, la circulation transnationale des contenus, la transformation des normes sociales et la contestation des pouvoirs dans l'espace médiatique.

Bibliographie :

LAMY Rose, Préparez-vous pour la bagarre, Défaire le discours sexiste dans les médias, Points Poche, 2022
MACE Eric, MAIGRET Eric, Penser les médiacultures, Le Bord de l'Eau, 2020
MEMETEAU Richard, Pop culture, Réflexions sur les industries du rêve et l'invention des identités, La Découverte, 2014
NEVEU Erik, Médias et société : La perspective de la communication sociale, PUQ, 2025.
REVERDY Marie, Comprendre l'impact des mass-médias dans la (dé)construction identitaire, Chronique Sociale, Savoir Communiquer, 2016
VEYRIERAS Jean-Baptiste, Pourquoi les stéréotypes ont la peau dure ? [Article], CNRS Le Journal, 12.06.2019
WINKIN, Yves, Anthropologie de la communication : de la théorie au terrain, Seuil, 2001.

Contrôle des connaissances :
contrôle continu : oui
type d'épreuve : DM
documents autorisés : oui

Matière : **INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE**

Enseignant : **Jérôme BOISSONADE**
Semestre : **1**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ects : **4**

Programme et objectifs :

Ce cours d'introduction à la sociologie, intégrant des séquences de type TD, souhaite apporter d'une part quelques bases concernant les dimensions sociales de phénomènes considérés généralement comme naturels, psychologiques, culturels, économiques ou politiques : en l'occurrence dans ce cours, les rapports de domination. D'autre part, il souhaite donner le matériau théorique et des méthodes qui puissent être exploités lors des séquences de type TD, mais aussi et surtout à l'extérieur du cours.
Après une séance de présentation de ces méthodes et des approches sociologiques classiques, les cours porteront alternativement sur le travail d'Erving Goffman et celui de Pierre Bourdieu.
Les deux dernières séances de cours magistral permettront de prolonger et de donner d'autres perspectives scientifiques aux deux approches principales travaillées en cours et lors des séquences de type TD.

Séance 1 (CM)[2] : *Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie (début) : Durkheim (intégration/régulation)*

Séance 2 (TD) : Étude de tableaux de P. Bourdieu et de fragments de texte de E. Goffman

Séance 3(CM) : *Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie (fin): Marx (exploitation), Weber (légitimité)*

Séance 4 (TD) : Travail de groupe comparant les textes anonymes N°1 évoquant une situation de stigmatisation. Choix des meilleurs textes (mots-clés, résumés, justifications et nuage de mots collectif).

Séance 5(CM) : *Goffman (situation, rituels, acteurs, rôles, stigmates, norme, identité, cadres)*

Séance 6 (TD) : Étude collective d'extraits de films évoquant des situations de stigmatisation.

Séance 7(CM) : *Bourdieu (habitus, capital, champs, distinction, reproduction, doxa et illusio)*

Séance 8 (TD) : Étude de textes de P. Bourdieu par groupes (mots-clés, schémas, présentation orale par groupes).

Séance 9(CM) : *Nouvelles figures de la domination (D. Martuccelli)*

Séance 10 (TD) : Travail de groupe comparant les textes anonymes N°2 avec des extraits de films évoquant des situations de violence symbolique. Choix des meilleurs textes et justification.

Séance 11(CM) : *Quelques formes d'émancipation (L. Boltanski, J. Rancière, C. Tilly, T. Gurr, M. Olson, D. Gaxie, M. De Certeau, E. Ostrom, P. Dardot et C. Laval)*

Séance 12 (TD) : Révision générale à l'aide d'une mise en situation par groupes

[2] Les contenus de chaque séance sont indicatifs et peuvent se décaler dans le semestre

Bibliographie :

Goffman E. (1975), *Stigmate ; les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit
Cabin P. (2000), « Dans les coulisses de la domination », Revue *Sciences humaines*, numéro spécial « Le monde selon Bourdieu », n° 105.
Bourdieu P. (1979), *La distinction ; critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit

Contrôle des connaissances

60% : Examen et 40% : QCM lors d'une séance

Curating an Exhibition

Informations générales	Mention : Licence Humanités	Parcours : Humanités	
	Année : L1	Semestre : S1	
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : enseignements disciplinaires (thématique liée à la filière dans l'enseignement de l'anglais) : *The Media, Journalism, News & Fake News*.		
	Nombre de crédits : 3 ECTS		
	Durée de la SAÉ : 25h TD		
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes : 2	
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Laura Hocquez, Carole Abi-Aad	
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires et vacataires affectés à la SAÉ	
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants	
	Description de la SAÉ :	Conception d'une exposition sur la thématique du semestre : *The Media, Journalism, News & Fake News*. Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale.	

CONSIGNES - SCE	Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences	**Compétence :** C3
		Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : X
		Niveau de développement : - Compétence C3 - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B1+)
	Résultat : Le groupe d'étudiants a collectivement préparé une exposition	Livrable attendu : - Réalisation d'une exposition en lien avec la thématique appliquée au cours d'anglais au premier semestre (cf ci-dessus), comprenant des cartels d'exposition de niveau B1+. Tâche de production écrite en contexte, le livrable pourra être présenté sous forme virtuelle ou de catalogue.

NARIO	avec divers cartels qu'il sera possible de mettre en place et qui pourrait être visitée par les autres étudiants	- Portfolio individuel Date de remise du livrable : dernière séance

Soutien et évaluation	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
	Gestion des échecs : • Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 • Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

Matière :	**LV2 : ESPAGNOL**

Enseignant : ***Aurore PERRIN et Sabine FLAHAUT***
Semestre : **1 et 2**
Compétence : **C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

- Approfondissement de la connaissance de la langue espagnole. L'enseignement des langues vivantes en licence se réfère au Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL). Il vise à l'acquisition et/ou au renforcement, tant à l'écrit qu'à l'oral, de compétences d'« utilisateur indépendant » (niveaux B1 et surtout B2 du cadre).
- Acquisition d'éléments de culture générale hispanique (littérature, cinéma, arts plastiques, etc.) à travers la découverte des grands noms et courants artistiques, classiques ou contemporains, de l'aire hispanophone.

- Méthodologie:

  Les exercices proposés autour des différentes thématiques permettront de travailler successivement les 5 compétences du cadre européen : compréhension écrite et orale, production écrite, production orale en continu et en interaction.

Contrôle des connaissances
Contrôle continu : OUI
Examen final : NON
Type d'épreuve :
Documents autorisés : aucun

Dispositif LANSAD

La moyenne d'espagnol est constituée de 3 notes : 1) une note de pratique de la langue écrite (P.L.E.) 2) une note de pratique de la langue orale (P.L.O.) Si l'une des compétences n'a pas pu être évaluée (par exemple pour absence), l'étudiant se verra attribuer une note de 0/20. D'où l'importance de l'assiduité au cours, à toutes les séances… 3) une note de CRL : parallèlement au travail présentiel, vous effectuerez 10 heures de travail en autoformation sur l'application en ligne du Centre de Ressources en Langues. Pour ce faire, vous devez vous inscrire auprès d'un tuteur du Centre ressource en langues. Il faut ensuite se rendre sur le site de l'ULCO (http://www.univ-littoral.fr/).

Matière :	**INFORMATIQUE (SAé)**

Enseignant : ***Jocelyn DRUEL***
Semestre : **1 & 2**
Compétence : **C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **2**

Semestre 1 : INFORMATIQUE : Conception Graphique (24 heures)

Objectifs généraux

Produire des visuels, logos, affiches à destination de l'imprimerie ou des sites web

Descriptif du contenu

- Retouche photo et création graphique: bases, outils de dessin, retouches, calques, exportations

- Création de graphiques vectoriels: outils de texte, outils de dessin, vectorisation, exportation dans différents formats (png, jpeg, svg)

- Publication assistée par ordinateur : réalisation d'un journal ou d'une affiche

Organisation pédagogique

24 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
* toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
* les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

Semestre 2 : INFORMATIQUE : Compétences Numériques (24 heures)

Objectifs généraux

Créer des documents textes structurés, concevoir des diaporamas, acquérir les bases du tableur et préparer à la certification PIX

Descriptif du contenu

- Traitement de texte : structure hiérarchique, mise en forme, illustrations, mise en page, méta-données et liens

- Diaporama : conception d'une présentation, mise en forme, enrichissement et diffusion

- Tableur : réalisation d'une feuille de calcul avec graphiques, formules, fonctions, adressage des cellules et formatage conditionnel

- Pix : préparation à la certification pix

Organisation pédagogique

20 h TD comprenant la session de certification

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- 50% par des activités surveillées ou réalisées en autonomie :
* toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
* les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

- 50% par la certification pix (600 pix certifiés pour avoir 20) :
* avant cette certification, le candidat devra s'être positionné sur au moins 5 compétences sur https://pix.fr
* la session de certification est surveillée, dure 2h maximum et contrôle le niveau pix atteint par le candidat

Session de rattrapage

- 50% par des activités surveillées ou réalisées en autonomie
- 50% par les compétences pix

Matière :	**METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE**

Enseignant : ***Laurent MIGNOT (BULCO)***
Semestre : **1**
Compétence : **C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **1**

La méthodologie documentaire c'est l'art de savoir chercher … et trouver des informations. Vous aurez besoin de ces compétences pour mener à bien vos recherches qui seront de plus en plus complexes au fil de vos études.
La BULCO est à la fois le lieu (physique et virtuel) pour vos recherches, mais aussi un partenaire qui vous accompagnera et vous aidera pour la réussite de vos études.
En L1, deux compétences doivent être acquises au semestre 1 :

1) Se repérer dans son environnement documentaire
Un dispositif de formation **à distance,** CAP SUR LA METHODOC, permet d'acquérir progressivement des connaissances essentielles pour s'approprier les services et les ressources de la BU **: EMBARQUER** (se repérer dans son environnement documentaire), **CABOTER** (savoir trouver un document) et **VOGUER** (faire une recherche documentaire avancée à partir d'un sujet, évaluer les documents) **sont les niveaux que vous devez étudier :**

> **Compétences à acquérir** : Connaître la BULCO / Identifier les documents et décrypter une référence bibliographique / Les trouver sur Calypso ou sur une base de données / Gérer son compte-lecteur / Faire une recherche documentaire avancée / Evaluer les niveaux d'information des documents
> Estimation du temps de travail : **10 heures**
> **EVALUATION** : questionnaire sur Moodle, espace « Réussite Méthodologie documentaire » (2 essais, la meilleure note prise en compte). Cette note compte pour 50% de la note du Module.

2) Initiation à l'intégrité scientifique : prévenir le plagiat
Les étudiants doivent également maîtriser **les règles de citation** pour ne pas plagier dans leurs travaux universitaires. La leçon « **Citer c'est gagner ! Prévenir le plagiat** » doit être suivie intégralement sur Moodle dans l'espace « Réussite Méthodologie documentaire ». C'est uniquement lorsqu'elle est terminée que s'ouvre un 2è questionnaire portant sur l'identification du plagiat et les règles de citation.

> **Compétences à acquérir** : identifier les différentes formes possibles du plagiat / Connaître les règles de citation selon le format Chicago A / Citation directe et citation indirecte / Rédiger une bibliographie
> Estimation du temps de travail : **10 heures**
> **EVALUATION** : questionnaire sur Moodle, espace « Réussite Méthodologie documentaire » (1 seule tentative). Cette note compte pour 50% de la note du Module.

Appui : des tuteurs pédagogiques sur rendez-vous
Crédits : 1 ECTS ?
Rattrapage proposé avec un questionnaire sur Moodle (une seule possibilité)

Responsable : Anne de MAUPEOU anne.de-maupeou@univ-littoral.fr

Matière :	**HISTOIRE DE LA LITTERATURE XVII^{e}-XVIII^{e}**

Enseignant :
Semestre : **2**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **3**

Objectifs

Bibliographie indicative

Contrôle des connaissances :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

Matière : **CULTURE GENERALE 1**

Enseignant : ***Delphine SANSEN***
Semestre : **2**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **4**

Programme et objectifs :

Première année de Licence, cet enseignement propose de réfléchir à la notion d'Humanité, d'en poser les jalons avant d'en découvrir les limites.
Le cours s'évertue à poser autant de questions que de réponses sur notre condition humaine à travers les âges et les arts : Quelles caractéristiques font de nous des êtres humains ? Pouvons-nous perdre notre humanité ?

Objectifs

- Caractériser l'être humain selon les arts et les siècles
- Remettre en question l'Homme à travers de grandes thématiques culturelles (le monstre, les conflits, la folie, le robot, l'écologie)
- Développer un regard critique sur notre humanité

Bibliographie :

Délivrée au fil des séances

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Examen final : oui
Type d'épreuve : composition (épreuve écrite de réflexion sur une question de cours transversale)
Document autorisé : aucun

Matière :	**LE ROMAN 1** (OPTION)

Enseignant : ***Audrey LIERE***
Semestre : **2**
Compétence *:* **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **2**

Programme et objectifs :

Cette option permettra d'étudier l'histoire du roman en France de l'origine jusqu'à nos jours, que ce soit sous son aspect formel, mais aussi quant aux genres, thèmes… abordés.

Bibliographie :

Des textes seront distribués au fur et à mesure des besoins.

Contrôle des connaissances :

Examen final : oui
Type d'épreuve : Questions de cours
Durée : 2 heures
Documents autorisés : non

Matière :	**LE THEATRE** (OPTION)

Enseignant : ***Catherine HAMAN***
Semestre : **2**
Compétence *:* **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **2**

Programme et objectifs :

Ce cours a pour objet d'analyser les grandes orientations du théâtre contemporain, entendu ici comme le théâtre produit depuis les années 2000. Il proposera une approche à la fois générale et théorique de ses principales formes et tendances, ainsi que l'étude d'un texte emblématique de cette période : La Réunification des deux Corées de Joël Pommerat.

Bibliographie :

Des indications bibliographiques seront données au fil des séances.

Contrôle des connaissances :
Examen final : *oui*
Type d'épreuve : *questions de cours*
Durée : *3 heures*
Documents autorisés : *non*

Matière :	**PHILOSOPHIE GENERALE**

Enseignant : ***Gilles LEVEQUE***
Semestre : **2**
Compétence : **C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédit ECTS : **4**

***Programme et objectif* :**

Intitulé : La mort.

Depuis la fin du XIX^{e}, on assiste à un effacement de la mort dans nos sociétés. On meurt à l'hôpital, seul, la mort ne hante plus les maisons. Mieux encore, la mort est de plus en plus perçue comme un scandale. Plus d'un scientifique cherche à interrompre le vieillissement, de façon à nous rendre potentiellement immortels. Il convient même de ne pas en parler. La personne qui y songe est considérée comme morbide, souffrant d'une pathologie. Il faut penser à autre chose.

Pourtant, la mort fait partie de notre condition d'êtres vivants. Qu'est-ce que cela signifie de refuser cette condition ? Qu'est-ce que cela dit de notre délire de pouvoir sur la vie ?

Le cours s'interroge sur les raisons de cet effacement de la mort dans nos sociétés, et sur le désir d'immortalité qui s'y exprime, notamment pour savoir s'il ne vaudrait pas mieux, au contraire, l'accepter. L'enjeu, on le verra, est tout aussi moral qu'existentiel.

***Bibliographie* :**

ARIÈS Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident,* Paris, Seuil,1977.
BEAUVOIR Simone de, *Tous les hommes sont mortels,* Paris, Gallimard, 1974.
CICERON, *Tusculanes,* Livre premier (*De la mort*), accessible en ligne :
https://fr.wikisource.org/wiki/Tusculanes/1
ÉPICURE, *Lettres, maximes et autres textes,* trad. fr. P.-M. Morel, Paris, Flammarion, 2017.
JANKÉLÉVITCH Vladimir, *La mort,* Paris, Flammarion, 1983.
MORIN Edgard, *L'homme et la mort,* Paris, Seuil, 1976.

***Contrôle des connaissances* :**

contrôle continu : non
type d'épreuve : Dissertation
durée : 2h
documents autorisés : non

Matière :	**HISTOIRE XVII^{e}-XVIII^{e}**

Enseignant : ***Camille BLACHERE***
Semestre : **2**
Compétence : **C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Objectif :

Programme :

Bibliographie :

Contrôle des connaissances

Contrôle continu :
Examen final :
Type d'épreuve :
Durée :
Documents autorisés : non

Matière :	**HISTOIRE ET THEORIE DES MEDIAS (SAé)**

Enseignant : *Virginie WOJTKOWSKI*
Semestre : **2**
Compétence : **C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Ce cours est une analyse critique du paysage médiatique et une introduction au journalisme. Il offre une initiation aux médias et à la production journalistique. Il commence par une découverte des grands principes qui régissent le fonctionnement des médias, de la ligne éditoriale à l'analyse des usages. Explorer différentes sources et réfléchir à la façon dont l'information est construite et diffusée sera l'un des objectifs de ce cours. La seconde partie du module est consacrée à la pratique journalistique, avec la création d'un projet collectif qui permet d'expérimenter l'écriture et les techniques propres à une rédaction. Par la production, vous devenez acteur de votre propre expérience journalistique.

Bibliographie :

BRISTIELLE Antoine, Qui fait l'opinion ? Crises démocratiques et nouveaux médias, Fayard, 2024.
Collectif, Devenir journaliste : le métier vu du terrain, Éditions La Presse, 2025.
FROISSART Pascal. L'invention du fact-checking. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2024.
LEVENEUR MARTEL Laurence, Mythes et réalités de la télévision sociale : chaînes de télévision et réseaux sociaux, Éditions INA, 2024.
VANDERPOOTEN Gilles, Imaginer le monde de demain, le rôle positif des médias, Actes Sud, Domaine du possible.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

Planning a Cultural Event

Informations générales	Mention : Licence Humanités	Parcours :Humanités L1
	Année : L1	Semestre : S2
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : enseignements disciplinaires (thématique liée à la filière dans l'enseignement de l'anglais)	
	Nombre de crédits : 3 ECTS	
	Durée de la SAÉ : 25h TD	
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes : 2
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Laura Hocquez, Carole Abi-Aad
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants
	Description de la SAÉ :	Organisation d'un évènement culturel anglophone en lien avec la thématique du semestre : festivals in the English speaking world. Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale.

<table>
<tr><td rowspan="6">CONSIGNES - SCENARIO</td><td rowspan="2">Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences</td><td>Compétence : C3</td></tr>
<tr><td>Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : YYY</td></tr>
<tr><td>Niveau de développement :
- Compétence C3 : approche ZZZ
- Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B1+)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Résultat :

L'étudiant est capable de :
- comprendre et exploiter des documents authentiques en anglais (CO-/CE)
- prendre la parole en anglais dans un contexte simulé professionnel et culturel (PO)
- produire des écrits courts à visée communicative en anglais (PE)
- travailler en groupe sur un projet commun en langue cible</td><td>Livrables attendus :
- Présentation générale de l'événement en lien avec la thématique du semestre (thème, sujet de société, œuvres…), de son organisation en détail, et invitation d'experts ou de partenaires institutionnels
- Rédaction d'un communiqué de presse incluant la présentation d'un invité
- Portfolio Individuel</td></tr>
<tr><td>Date de remise du livrable : dernière séance de cours</td></tr>
<tr><td colspan="3">Déroulé de la SAé (mentionner dans les grandes lignes les différentes phases de la SAé) :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Phase</td><td>Période (nombre de cours ou de semaines)</td><td>Contenu / ressources proposées aux étudiants</td><td>Production et/ou action attendue de la part des étudiants</td><td>Nombre d'heures</td></tr>
</table>

	(ex : travail en autonomie / enseignement théorique / travail en groupe / évaluation…)				
	Phase 1. Lancement de la SAÉ	Séances 1-2	Présentation de la SAÉ et de la mise en situation. Analyse collective de documents authentiques : programmes de festivals anglophones, affiches, interviews d'organisateurs (CO/CE guidée). Constitution des groupes (3-4 étudiants). Choix de la thématique et du type d'événement.	Groupe constitué. Thématique et type d'événement choisis. Études de documents audio/vidéo/écrits proposant des exemples d'événements similaires. Premières notes dans le carnet de bord (portfolio).	2h
	Phase 2. Exploration thématique	Séances 3-4	Cours thématiques LanSAD liés à la filière. Apports lexicaux et culturels sur la thématique anglophone. Travail guidé sur documents authentiques (articles, vidéos, podcasts).	Fiches de lecture / notes d'écoute déposées dans le portfolio. Carnet de bord renseigné (autoformation en cours).	4h
	Phase 3. Recherches documentaires	Séances 5-6	Recherche documentaire autonome sur Moodle / Calao / CRL. Approfondissement thématique : invités potentiels, partenaires institutionnels anglophones, programme de l'événement. Travail individuel tracé.	Carnet de bord complété + séances de tutorat. Matériaux rassemblés pour le dossier PLE et la présentation PLO.	Travail en autonomie + tutorat
	Phase 4. Ateliers de production	Séances 7-8	Ateliers en cours : entraînement à la rédaction des contenus du dossier écrit (communiqué de presse, fiche de programmation, présentation des invités). Préparation de la présentation orale. Peer review entre	Brouillons des communiqués de presse + présentation invité. Fiche de programmation avancée (dépôt final sur Moodle)	Environ 4h

Matière :	**PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL (PPP)**

Enseignant : ***Jérôme FIEVET + un intervenant du CEL***
Semestre : **1 et 2**
***Compétence* :** **C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **2**

Programme et objectifs :

Séance 1 : présentation du module, liste des différents intervenants explicitation des attendus concernant le dossier.

Lors des séances de TD, les étudiants devront réaliser (du moins amorcer le travail) :
- présentation personnelle, regard introspectif de l'étudiant sur son parcours
- état des lieux des secteurs, des métiers que les étudiants aimeraient exercer
- réalisation d'un "poster" sur un métier
- vérification de la cohérence du projet / Réfléchir à un "plan B"
- mise en forme d'un tableau d'inspiration
- réalisation d'un tableau des différents savoirs : analyse réflexive

Bibliographie:

Pas de bibliographie spécifique pour ce module

Contrôle des connaissances
Contrôle continu : rapport d'étonnement relatif à l'intervention d'un intervenant + dossier individuel PPP
Examen final :
Type d'épreuve : dossier écrit à constituer qui regroupe l'ensemble des activités réalisées
Documents autorisés : internet, informatique = le dossier sera à déposer sur moodle dans l'espace dédié.

Réglementation des examens en LICENCE (et LANSAD)
A compter de la rentrée 2026
Adoption CFVU du 07/04/2026 et du 30/06/2026
(MCCC LANSAD SAÉ : CFVU du 13/10/2026)

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.
La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire sur l'année de formation avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début des enseignements.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.

Aucune inscription n'est possible en L3 si la L1 n'est pas acquise.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et notamment les périodes en milieu professionnel ou des projets conduits individuellement ou collectivement.
- **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens**

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.
Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

(DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possibles si prévues dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité : La publicité est suffisante si :
  *Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
  *Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
  *Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal** notamment pour les régimes spéciaux**, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :
- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- **Contrôle continu et examen terminal.**

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, dans la mesure du possible.
- **Capitalisation** :

*Au sein d'un parcours de formation**, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut pas repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

  * **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée.
  * Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :
- les crédits obtenus délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis seulement après accord du président de jury ;

- **Compensation** :

Compensation et obtention du diplôme :

* **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE**).

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

* **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.
L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants. Un diplôme
obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

- **Seconde Chance**

L'article 12 de l'arrêté Licence du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.
Pas de délai entre la publication des résultats de la session initiale (session 1) et l'évaluation de la seconde chance (session 2).

Plusieurs formes possibles de la mise en œuvre de la seconde chance :
* Rattrapages classiques en session 2.

* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution s'il bénéficie d'un régime spécial d'études dans les conditions définies par l'établissement.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **BONUS**

Voir le catalogue des bonus https://www.univ-littoral.fr/bonus/
Prise en compte de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE ou Compétence	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE ou Compétence / 20	0,0	0,33	0,36	0,39	0,42	0,45	0,48	0,51	0,54	0,57	0,6

Le bonus s'applique dans une compétence ou une UE identifiée par la composante et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant sur une même période (septembre à janvier et février à juin) : la meilleure des notes est conservée
* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique.
Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.
La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »
Seuls les résultats (admis, ajourné et AJAC*)* sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.
S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.
En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.
Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).
Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.
L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.
Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents dans la salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.
Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.
Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne…).
Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

* Examens :

Session 1 :

* un étudiant absent (justifié ou injustifié) à une épreuve ou matière en session 1 sera Ajourné et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (cf seconde chance).

Session 2 : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :

➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

➡ Absence injustifiée : l'étudiant sera déclaré Défaillant à l'année (= ABI sur les 2 sessions)

* Contrôle continu :

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des 2 premières années (L1 + L2) du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.
Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).
La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible ; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite
La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale de la L3 dans le cadre de l'obtention de la licence.
Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018) *Cf paragraphe 2) b) sur la seconde chance*

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargés de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

* Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.
Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.
Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.
Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).
Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mioctobre et mi-novembre.

* Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.
Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.
La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.
Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.
Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).
Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.
Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.
Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

* Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).
Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles
(personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité
La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SSE (Service Santé Etudiants) par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.
L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

*** Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Attestation du conservatoire ou l'école des de beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

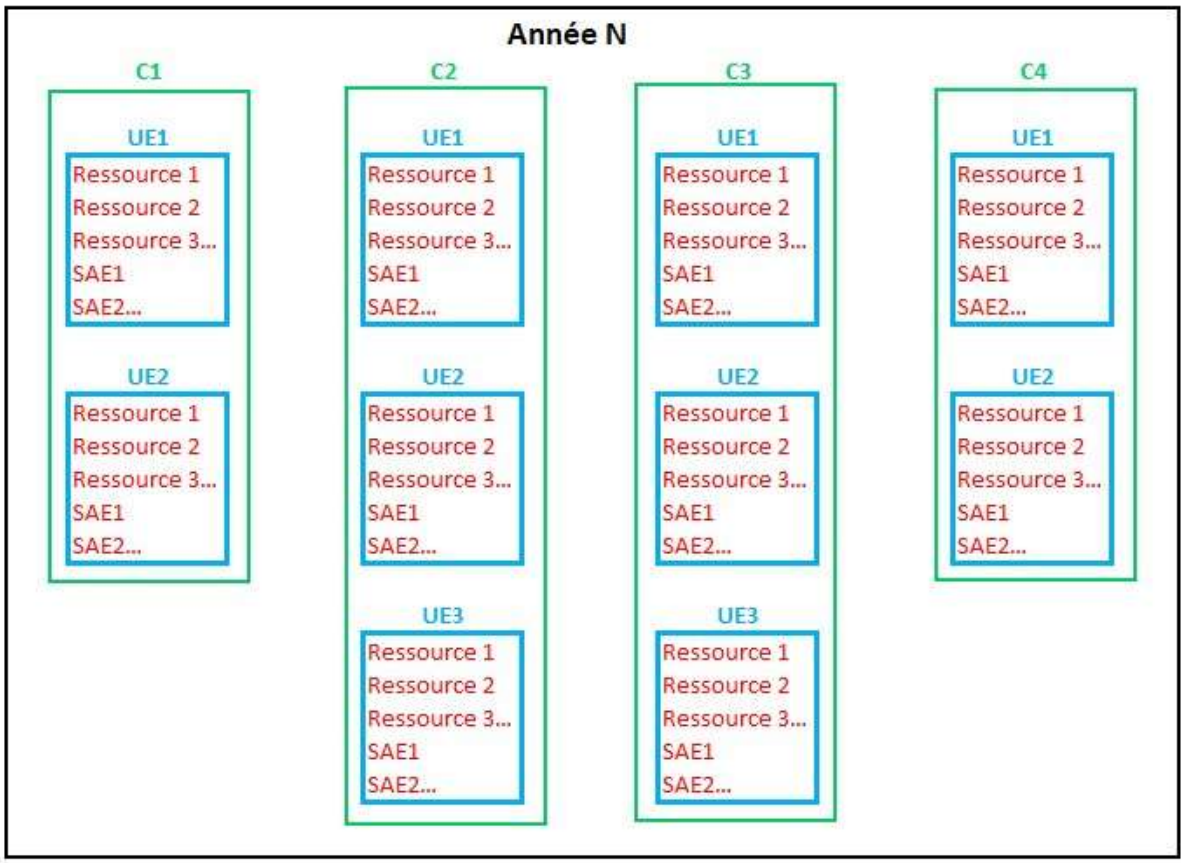
LICENCE COMPETENCES EN RESEAU (LCeR) adoption en CFVU du 29/11/2022 – à partir de la rentrée 2022

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences pour les licences LCER, à compter de la rentrée 2022/2023

Compensation et obtention du diplôme :

Le diplôme s'obtient : soit par acquisition de chaque EC, UE ou compétence constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation suivantes :

Compensation	Des éléments constitutifs au sein d'une Unité d'Enseignement	**Les éléments constitutifs** (ressources ou SAé) s**ont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20.** Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS.
	Des unités d'enseignement au sein d'une même compétence	**Les unités d'enseignement associées à une même compétence d'une même année sont validées par compensation dès lors que la moyenne de la compétence de l'année est supérieure ou égale à 10/20.** Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des unités d'enseignements affectées de leurs ECTS.
	Des compétences au sein de l'année	**Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.**



Capitalisation : Au sein d'un parcours de formation**, les éléments constitutifs, les unités d'enseignement et les compétences sont définitivement acquis et capitalisés dès lors que l'étudiant les a validés, que ce soit directement (note supérieure ou égale à 10/20), ou par compensation.** La note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser les épreuves afférentes. L'acquisition de l'EC, de l'UE ou de la compétence entraîne l'acquisition des crédits ECTS correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque EC et de chaque UE.

Progression :

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'Ajourné Autorisé à Composer (AJAC). Les conditions pour bénéficier de ce statut sont définies par chaque département pédagogique et précisées dans le guide des études de la formation.

(Ex : Compétences fondamentales acquises ou un minimum de compétences acquises)

LanSAD et CLES

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service CRL / LanSAD et CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univlittoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département des Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations. Présidée par le Chargé de mission CRL / LanSAD, elle compte parmi ses membres le référent CLES et les correspondants CRL / LanSAD de chaque site universitaire.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

- **L1-L2-L3 (1ère période)**

Les Unités d'enseignement LanSAD intègrent une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ), à savoir la réalisation d'une tâche complexe réalisée de manière individuelle ou en groupes, ancrée dans une situation liée au domaine de formation, aboutissant à la production d'un livrable écrit et d'un livrable oral en langue cible, évalués en contrôle continu.

L'évaluation d'un livrable oral (production en continu et/ou interaction) donne lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note** de la période.

L'évaluation d'un livrable écrit (production écrite), donne lieu à **une note de Pratique de la Langue Écrite (PLE) représentant 40% de la note** de la période.

En complément des enseignements, les étudiants rédigent un portfolio, dossier personnel où l'étudiant rassemble des preuves concrètes permettant d'attester l'acquisition des compétences langagières mobilisées dans les SAÉ : productions écrites et orales, recherches documentaires, versions successives, enregistrements, retours des pairs ou de l'enseignant etc. Chaque trace est accompagnée d'un commentaire réflexif qui explicite la démarche suivie, les outils utilisés, les difficultés rencontrées et les stratégies mises en œuvre pour les surmonter (démarche réflexive). Ce travail donne lieu à une **note de portfolio représentant 20% de la note** de la période.

Les notes de chaque étudiant sont individuelles. Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL)**.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLE, la PLO ou réalise un travail

en autonomie guidée (TAG) remplaçant la note de portfolio en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et portfolio ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en Licence 1, Licence 2 et 1ère période de licence 3

Compétences évaluées	SESSION 1	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	Livrable écrit	épreuve de PLE	**PLE (40%)**
Pratique de la Langue orale	Livrable oral	épreuve de PLO	**PLO (40%)**
Portfolio	portfolio	Travail en autoformation guidée (TAG)	**TAG (20%)**

- **Licence 3, 2e période :**

En plus des évaluations du semestre en langues, la 2e période de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1. Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la commission CRL/LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du référent CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en Licence 3 2e période

Compétences évaluées	SESSION 1	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	Livrable écrit	épreuve de PLE	**PLE (20%)**
Pratique de la Langue orale	Livrable oral	épreuve de PLO	**PLO (20%)**
Portfolio	Portfolio	Travail en autoformation guidée (TAG)	**TAG (10%)**
CLES	CLES	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification	**CLES (50%)**

Tableau de conversion des compétences évaluées <u>au sein d'une même session CLES</u> en notes pour les étudiants de L3 2e période (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)*

COMPETENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.*

13

Cours de Langues du CRL et CLES (bonus)

Les enseignements en langues vivantes proposés par le CRL ne se substituent pas aux enseignements obligatoires prévus dans les maquettes de formation.

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre de l'offre du Centre de Relations en Langues donnent lieu à des évaluations sur un format similaire à celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de portfolio. Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3 2e période. La moyenne (PLE = 40 % ; PLO = 40 % ; portfolio = 20 %) donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus (possible sur 2 périodes).

Un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour la 2e période de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la commission LanSAD.

Université
Littoral Côte d'Opale

Licence Humanités
Parcours "culture & médias"
Deuxième année

GUIDE DES ETUDES

Année universitaire 2026-2027

1. Objectifs et recrutement

La Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias, a pour objectif de **doter les étudiant·es d'une solide culture générale et de les préparer aux métiers de la culture, de la communication et des médias**. Les étudiant·es animé·es par une **curiosité intellectuelle**, une **ouverture culturelle** et de **bonnes capacités rédactionnelles** y trouveront un terrain d'épanouissement favorable à leur réussite.

Elle s'adresse en priorité aux titulaires d'un baccalauréat général, mais reste ouverte à tou·tes les bachelier·es : les titulaires de baccalauréats technologiques ou professionnels peuvent intégrer la formation. Le parcours antérieur des étudiants issus des filières technologiques et professionnelles étant parfois moins centré sur la culture générale et l'expression écrite, un engagement personnel soutenu leur permettra de **progresser rapidement et de développer les compétences attendues pour réussir**.

Les étudiant·es déjà titulaires d'un diplôme universitaire (BTS, DUT, DEUG, Licence, etc.) peuvent demander une Validation d'Études (VE) afin d'intégrer la formation à un niveau adapté. Cette procédure, soumise à la commission de validation d'études, s'effectue par le dépôt d'un dossier auprès des services de scolarité de l'Université ou du secrétariat du parcours qui pourront donner toutes les informations pratiques nécessaires (constitution du dossier, dates de retrait et de dépôt des documents, …).

L'ULCO offre des aides à la réussite : tests de positionnement, accès gratuit au Projet Voltaire, … Un accompagnement et / ou un tutorat peu(ven)t être proposé(s) aux étudiant·es en exprimant le besoin.

2. Un enrichissement culturel continu

Quels que soient leurs goûts personnels et leurs pratiques en termes de culture et de médias – musique, cinéma, littérature ou autres domaines artistiques et culturels, actualité,… –, les étudiant·es sont invité·es à élargir leurs horizons et à explorer diverses facettes.. Si aucune expression artistique n'est à écarter, il est particulièrement bénéfique de découvrir le théâtre, la littérature dans sa pluralité, ou encore les différentes formes d'arts visuels. Cette ouverture constitue un atout essentiel pour se préparer aux métiers de la culture et des médias.

La réussite en licence Sciences Humaines et Sociales mention Humanités, parcours Culture & Médias repose autant sur les **enseignements reçus** que sur une **démarche personnelle de consolidation des connaissances et d'ouverture culturelle**. Les étudiant·es sont ainsi encouragé·es à :

– fréquenter régulièrement des lieux culturels tels que le cinéma, le théâtre, les salles de concert, les musées ou les bibliothèques ;

– participer aux ateliers artistiques proposés par l'Université et ses partenaires locaux ;

– lire la presse quotidienne (*Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*,…), hebdomadaire (*Le Nouvel Obs*, *Le Point*,…) et spécialisée (*Télérama*, *Art Press*, *La Scène*, etc.), tous ces titres étant accessibles à la Bibliothèque Universitaire Littoral Côte d'Opale (BULCO) qui propose aussi une page dédiée à la culture et aux médias sur son site Web

(https://www.bulco.univ-littoral.fr/culture-et-medias/). Plusieurs titres sont aussi accessibles gratuitement à distance.

3. Les stages professionnels

Un **stage professionnel est obligatoire en troisième année** de Licence, pour une durée minimale de 35 heures (5 jours), en continu ou de manière discontinue. Ce stage ne doit pas empiéter sur le temps de cours. Il peut avoir lieu pendant le week-end, les vacances universitaires ou pendant les jours ou périodes sans cours par exemple. Des stages facultatifs sont également possibles dès la première ou la deuxième année, constituant une expérience enrichissante et valorisable dans le parcours académique et professionnel.

Ces stages doivent être en lien direct avec la formation et le projet professionnel (institutions ou entreprises culturelles, services culturels de collectivités territoriales, etc.) et s'organiser de manière à ne pas perturber la scolarité :

– les **stages continus** se déroulent durant les vacances universitaires et ne doivent pas excéder un mois ;

– les **stages discontinus** (par exemple quelques heures hebdomadaires auprès d'une compagnie artistique ou dans une institution culturelle) se déroulent en dehors de l'emploi du temps et ne dépassent pas une demi-journée par semaine sur l'année universitaire.

L'évaluation du stage professionnel obligatoire (L3) repose sur un rapport rédigé par l'étudiant·e et encadré par l'enseignant responsable du *Projet Professionnel Personnel (PPP)*. Les stages facultatifs peuvent donner lieu à un bonus de note, tandis que le stage obligatoire de troisième année est intégré à l'évaluation du PPP. **Le fait de ne pas obtenir de note de stage en troisième année conduira à considérer l'étudiant·e comme défaillant·e et empêchera la délivrance du diplôme**.

4. Maîtrise de l'expression et orthographe

La qualité de l'expression écrite constitue une compétence fondamentale dans le domaine des Humanités, de la culture et des médias. Lors des évaluations**, les enseignant·es sont invité·es à évaluer avec exigence les qualités d'expression et l'orthographe des étudiant·es dans tous les enseignements délivrés et dans toutes les situations d'évaluation**. Les étudiant·es sont donc encouragé·es à perfectionner en permanence leur maîtrise de la langue française. Le Projet Voltaire est un outil mis à leur disposition par l'ULCO pour les accompagner dans cette progression. Le tutorat proposé en L1 peut aussi être bénéfique dans ce domaine. Les étudiant·es disposent ainsi de tous les moyens nécessaires pour améliorer, si nécessaire, leur maîtrise de l'expression écrite et orale et assurer leur réussite.

5. Poursuites d'études et insertion professionnelle

À l'ULCO, le **Master Culture, Création Artistique et Développement du Territoire** représente la suite logique de la Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias. Cette formation est accessible sur sélection (dossier et entretien). **D'autres débouchés sont envisageables** et des actions pour définir le projet professionnel ou de poursuite d'études des étudiant·es sont menées.

Assimiler les connaissances délivrées dans le cadre des enseignements, développer une **expression claire et rigoureuse**, entretenir une **curiosité culturelle** constante et multiplier les **expériences de terrain** (stages, ateliers, projets, engagement associatif, participation à l'organisation d'événements culturels et médiatiques au sein de l'ULCO, …) sont autant de **leviers qui ouvrent la voie à une insertion réussie dans les métiers de la culture et des médias**.

6. Engagement citoyen et vie universitaire

L'Université est particulièrement attentive à **la lutte contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes**. Un dispositif de signalement et d'accompagnement est mis en place, accessible par l'adresse électronique stop.discrimination@univ-littoral.fr.

En cas de besoin, vous pouvez rencontrer l'un.e des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e, agent.e) sur chaque pôle de l'ULCO.
Toutes les infos et les coordonnées sont disponibles sur la page Web https://egalite.univ-littoral.fr/**.**

Philippe Ethuin
Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication
Directeur adjoint du département Lettres & Arts
Responsable de la licence Sciences Humaines et Sociales,
Mention Humanités, parcours Culture & Médias.

INFORMATIONS PRATIQUES
LICENCE HUMANITES

*** Le Secrétariat Humanités** se situe dans le bureau 2416, au 2ème étage de la Citadelle. Il est assuré par Madame Lydie DESMIS : Tél. : 03.28.23.70.30 - Mail : lydie.desmis@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mardi en télétravail	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Fermé le vendredi		

*** Informations aux étudiants** : L'Université du Littoral Côte d'Opale propose un site sur lequel les étudiants pourront trouver des informations diverses (ex : emplois du temps, inscriptions/Bourses et aides/insertion professionnelle/orientation…) : http://portail.univ-littoral.fr

*** Calendrier universitaire 2026/2027**

Rentrée universitaire : lundi 7 septembre 2026

***Semestre 1* :** du 7 septembre 2026 au 8 janvier 2027

Vacances de Toussaint : du samedi 25 octobre 2025 après les cours au lundi 3 novembre 2025 au matin.

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 après les cours au lundi 4 janvier 2027 au matin

Examens du Semestre 1 : à partir du 14 décembre 2026 (date susceptible d'être modifiée)

***Semestre 2* :** du 11 janvier 2027 au 30 juin 2027

Vacances d'hiver : du samedi 27 février 2027 après les cours au lundi 8 mars 2027 au matin

Vacances de Pâques : du samedi 17 avril 2027 après les cours au lundi 3 mai 2027 au matin

Examens du Semestre 2 : à partir du 10 mai 2027 (date susceptible d'être modifiée)
Examens de Session 2 : à partir du 14 juin 2027 (date susceptible d'être modifiée)

Année universitaire 2026-2027

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 2e année, 3e semestre

Intitulé des compétences	Matière		Ects/Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	Histoire de l'art (SAé 1)		4	Gilles Lévêque	20	Examen final
	Communication scénique		3	Jocelyn Druel	20	Examen final
	Filmologie (SAé)		3	Jérôme Fiévet	20	Examen final
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Philosophie générale		4	Gilles Lévêque	24	Examen final
	Sociologie de la culture		3	Christophe Gibout	24	Examen final
	Com/Médias		3	Virginie Wojtkowski	24	Examen final
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	Anglais		3	Pierre Poisson / Patrycja Renard	25	CC et examen final
	LV2	Espagnol	3	Aurore Perrin	24	Contrôle continu
		Allemand		Caroline Schaubert		Contrôle continu
	Informatique		2	Jocelyn Druel	12	Contrôle continu
	PPP – Projet professionnel		2	Jérôme Fiévet	13	Examen final

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 2e année, 4e semestre

Intitulé des compétences	Matière	Ects/Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	Littérature XIXe siècle	3	Audrey Lière	24	Examen final
	Discours critique cinéma	3	Jérôme Fiévet	24	Examen final
	Culture générale	3	Delphine Sansen	24	Examen final
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Philosophie politique (SAé 1)	3	Gilles Lévêque	20	Examen final
	Théorie du médiatique	3	Philippe Ethuin	24	Examen final
	Histoire XIXe siècle	2	Frédéric Davansant	24	Examen final
	Analyse politique et culturelle	2	Christophe Gibout	24	Examen final
	Initiation à l'histoire des Institutions IIIe-Ve République	2	Valentin Noisette	24	Examen final
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	Anglais	3	Pierre Poisson / Patrycja Renard	24	CC et examen final
	LV2 Espagnol	3	Aurore Perrin	24	Contrôle continu
	LV2 Allemand		Caroline Schaubert		Contrôle continu
	Informatique	1	Jocelyn Druel	12	Contrôle continu
	Transition Ecologique et Développement Soutenable (TEDS)	2	Cours sur Moodle	15	

SOMMAIRE

SEMESTRE 3 *Page*

C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)
Histoire de l'art (SAé1) *9*
Communication scénique *10*
Filmologie *11*

C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)
Philosophie générale *12*
Sociologie de la culture *13*
Comm/Médias *14*

C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)
Anglais *16*
LV2 Espagnol / allemand *19*
Informatique *20*
PPP - Projet professionnel *22*

SEMESTRE 4

C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)
Histoire de la Littérature XIXe siècle *23*
Discours critique cinéma *24*
Culture générale *25*

C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)
Cours obligatoires
Philosophie politique *26*
Théorie du médiatique *27*
Histoire XIXe siècle *28*
Analyse politique et culturelle *29*
Initiation à l'hist. des Institutions IIIe-Ve Républ. *30*

C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)
Anglais *31*
LV2 Espagnol / allemand *19*
Informatique *20*
Transition Ecologique et Développement Soutenable (TEDS) *33*

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) *34*

Matière : **HISTOIRE DE L'ART (SAé)**

Enseignant : ***Gilles LEVEQUE***
Semestre : **3**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **4**

Programme et objectifs :

Les bouleversements de la représentation (1874-1939) :
Le cours présente l'histoire de l'art occidental de 1874 à 1939 (de l'impressionnisme au surréalisme). Il s'agira en particulier de comprendre pourquoi et comment on a pu passer d'une conception de l'art comme imitation de la nature à une conception de l'art comme expression de réalités cachées (spirituelles, structurelles/cosmologiques ou inconscientes).

SAé :
Il s'agira, en petits groupes, de présenter trois œuvres afin de compléter la collection d'un musée (cette collection est accessible sur moodle). Il vous faudra justifier vos choix en vous appuyant sur une analyse de la collection. Toutes les informations vous seront fournies en cours.

Bibliographie :

Béatrice Joyeux-Prunel, *Les avant-gardes artistiques, 1848-1918,* Paris, Gallimard/Folio, 2016.
Impressionnisme :
Jean Clay, *L'impressionnisme,* Paris, Editions du Chêne, 2001.
Jean-Luc Daval, *Journal de l'impressionnisme,* Genève, Skira, 1973. [BULCO]
Postimpressionnisme :
Jean-Luc Daval, *Journal de l'art moderne, 1884-1914, Les années décisives,* Genève, Skira, 1979.
Jean Clay, *De l'impressionnisme à l'art moderne,* Paris, Hachette, 1975.
Cubisme/Futurisme :
Pierre Cabanne, *Le cubisme,* Paris, Terrail, 2001. [BULCO]
Giovanni Lista, *Le journal des futurismes,* Paris, Hazan, 2008.
Pontus Hulten (éd.), *Futurisme & Futurismes,* Milan, Bompiani, 1986. [BULCO]
Abstractions :
Dora Vallier, *L'art abstrait,* Paris, Fayard/Pluriel, 2012.
Dada/surréalisme :
Marc Dachy, *Dada : la révolte de l'art,* Paris, Gallimard, 2005. [BULCO]
Roland Penrose, *Quatre-vingt ans de surréalisme, 1900-1981,* Paris, Editions du Cercle d'art, 1983. [BULCO]

Contrôle des connaissances :
contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
durée : 1h30
documents autorisés : non

Matière :	**COMMUNICATION SCENIQUE**

Enseignant : ***Jocelyn DRUEL***
Semestre : **3**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Concevoir et réaliser des performances scéniques mettant en action :
- **le jeu d'acteur**
- **l'ambiance sonore (régie son)**
- **l'ambiance visuelle (régie lumières)**

L'étudiant doit être capable de remplir tous ces rôles, à la fois artistiques et techniques.

Bibliographie :

Contrôle des connaissances :

Examen final : non
Type d'épreuve : plusieurs prestations scéniques créées et exécutées devant public + participation aux séances
Durée : selon la prestation a exécuter
Documents autorisés : non

Matière : **FILMOLOGIE (SAé)**

Enseignant : ***Jérôme FIEVET***
Semestre : **3**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Histoire du cinéma, la place du réalisateur

Ce cours abordera la notion de réalisation et sa place dans le contexte de l'histoire du cinéma, les enjeux de réalisation d'un film et les définitions d'une œuvre cinématographique. L'analyse de films et d'œuvres d'une série de réalisateurs ayant marquée cette histoire du cinéma servira de base à la compréhension des principaux concepts théoriques et techniques du cinéma, leurs apports dans son évolution. La question des orientations successives de plusieurs types de cinématographie et leurs ouvertures sur le cinéma contemporain sera posée avec cette approche.

Bibliographie :

Analyser un film, de l'émotion à l'interprétation de Laurent Jullier, édition ChampsArts

Cinéma, mode d'emploi. De l'argentique au numérique de Jean-Louis Comolli, Vincent Sorrel, édition Verdier

Archéologie du cinéma et mémoire du siècle, Jean-Luc Godard, Youssef Ishaghpour, édition Verdier

La nouvelle vague, portrait d'une jeunesse, d'Antoine De Baecque, édition ChampsArts

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Examen final : oui
Type d'épreuve : écrite (analyse de séquence et question de cours)
Documents autorisés : non

Matière : **PHILOSOPHIE GENERALE 2**

Enseignant : **Gilles Lévêque**
Semestre : **3**
Compétence *:* **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **4**

Programme et objectifs :

Intitulé : Les valeurs.

Il s'agit de réfléchir à la situation des valeurs aujourd'hui, pour le moins mises à mal, de façon à voir si la philosophie peut encore nous éclairer sur cette question. Après un état des lieux, à la fois de la situation des valeurs dans le monde actuel, et de la manière dont la philosophie contemporaine s'empare de cette question, nous tenterons de voir s'il est possible de fonder rationnellement des valeurs.

L'enjeu est de savoir si nous sommes condamnés au relativisme des valeurs, qui conduit au triomphe de l'intérêt et à la guerre de chacun contre tous, ou si nous pouvons au contraire discuter rationnellement des valeurs dans l'objectif de nous entendre sur celles-ci.

Bibliographie :

BILLIER Jean-Cassien, *Introduction à l'éthique,* Paris, PUF, 2010 [BULCO].

CANTO-SPERBER Monique et OGIEN Ruwen, *La philosophie morale,* PUF, « Que sais-je ? », 2004, [BULCO].

KANT Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs,* édition à votre guise [BULCO].

OGIEN Ruwen et TAPPOLET Christine, *Les concepts de l'éthique,* Paris, Hermann, 2009.

Contrôle continu : non
Type d'épreuve : Dissertation
Durée : 2h
Documents autorisés : non

Matière :	**SOCIOLOGIE DE LA CULTURE**

Enseignant : ***Christophe GIBOUT***
Semestre : **3**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Le cours est consacré à l'analyse sociologique de la hiérarchisation sociale et à ce que celle-ci induit sur les pratiques et goûts culturels. La première partie s'intéresse à la fois aux théories qui analysent cette hiérarchisation en termes de classes sociales et à celles qui préfèrent le faire en termes de strates sociales. La seconde partie s'attache à montrer que les pratiques et goûts culturels des individus sont fortement influencés par l'appartenance à une classe ou strate sociale particulière. Elle montre finalement que si la culture est un élément de distinction sociale, c'est aujourd'hui moins une culture bourgeoise traditionnelle qui caractérise les classes aisées que leur éclectisme et leur capacité à entrelacer des éléments plus bourgeois avec des éléments de culture plus populaire participant ainsi d'un rapport singulier à l'altérité.

Partie 1 : Classes et strates sociales analysées au prisme des principales théories

- Analyse marxiste des classes sociales et matérialisme historique
- W. Lloyd Warner et Yankee city
- La théorie du "feu de camp" de Maurice Halbwachs
- Classes sociales et différents types de capitaux chez Pierre Bourdieu
- etc.

Partie 2 : Des goûts et des pratiques différenciés

- Pratiques culturelles, styles de vie et classes sociales
- Distinction et goût de la nécessité chez Pierre Bourdieu
- Ce que nous apprennent les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français

Bibliographie :

Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, 1987
Pierre Bourdieu, *La distinction*, Paris, Minuit, 1979
Serge Bosc, *Stratification et classes sociales*, Paris « Circa » Nathan, 2002
Philippe Coulangeon, 2021, *Culture de masse et structure de classes. Le goût de l'altérité*, Paris, PUF
Jean Duvignaud, *Le Don du rien. Essai d'anthropologie de la fête*, Paris, Stock, 1977
Annie Ernaux, *Les armoires vides*, Gallimard-Folio, 1984.
Wendy Griswold *Cultures and Societies in a Changing World*, Londres, SAGE Publications, 2012
Yves Laberge, « Détrez Christine, *Sociologie de la culture*, Paris, A. Colin, 2014.

Bernard Lahire, La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi
. Paris, La Découverte, 2004.
Ministère Culture, Enquête « Pratiques culturelles des Français », Paris, La Documentation Française, 2024.
Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 2000.

Contrôle des connaissances :
contrôle continu : non
type d'épreuve : écrit, questions indépendantes.
durée : 2 heures
documents autorisés : aucun

Matière : **COMMUNICATION / MEDIAS**

Enseignant : ***Virginie WOJTKOWSKI***
Semestre : **S3**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ects : **3**

Programme et objectifs :

Ce cours invite à une exploration approfondie du discours médiatique, en mettant l'accent sur le pouvoir d'appropriation des médias. Il ne s'agit pas seulement de comprendre l'influence des médias sur la société, mais aussi de saisir comment chacun peut s'emparer de ces outils pour forger sa propre lecture du monde.
En décryptant la fabrique du discours médiatique, la ritualisation des pratiques journalistiques et la construction symbolique de l'espace public, nous mettrons en lumière les dynamiques de pouvoir qui traversent la sphère médiatique. Les médias ne sont pas de simples vecteurs d'information : ils façonnent la culture populaire, conditionnent la réception et la perception des identités, et contribuent à la visibilité ou à l'invisibilité de certains groupes.
Certains sujets ou personnes occupent le devant de la scène médiatique, tandis que d'autres restent relégués à l'ombre ou caricaturés. Pourquoi ? Cette question centrale guide notre analyse : pourquoi certains thèmes s'imposent-ils, tandis que d'autres sont marginalisés ou stéréotypés ? Comprendre ces mécanismes, c'est s'interroger sur l'accès à la parole publique et sur la capacité de chacun à se faire entendre dans l'espace médiatique.
Être acteur de sa consommation médiatique est essentiel : cela permet de ne pas subir passivement les représentations dominantes, mais de s'approprier les messages, de les questionner, de les enrichir ou de les contester. Cette posture active favorise une plus grande lucidité face aux enjeux de diversité, d'inclusion et de transformation des normes sociales. Elle donne à chacun les clés pour participer pleinement à la vie démocratique et pour influencer, à son échelle, la construction de l'espace public.

Bibliographie :

- LAMY Rose, *Préparez-vous pour la bagarre, Défaire le discours sexiste dans les médias*, Points Poche, 2022
- MACE Eric, MAIGRET Eric, *Penser les médiacultures*, Le Bord de l'Eau, 2020
- MEMETEAU Richard, *Pop culture, Réflexions sur les industries du rêve et l'invention des identités*, La Découverte, 2014
- NEVEU Erik, *Médias et société : La perspective de la communication sociale*, PUQ, 2025
- REVERDY Marie, *Comprendre l'impact des mass-médias dans la (dé)construction identitaire*, Chronique Sociale, Savoir Communiquer, 2016
- VEYRIERAS Jean-Baptiste, *Pourquoi les stéréotypes ont la peau dure ?* [Article], CNRS Le Journal, 12.06.2019
- WINKIN Yves, *Anthropologie de la communication : de la théorie au terrain*, Seuil, 2001

<u>Contrôle des connaissances</u>

Contrôle continu : oui
Type d'épreuve : DM + exposé en classe
Documents autorisés : oui

Writing a News Article in English

Informations générales	Mention :licence	Parcours :humanités	
	Année : L2	Semestre : S3	
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : enseignements disciplinaires (thématique liée à la filière dans l'enseignement de l'anglais) literature		
	Nombre de crédits : 3 ECTS		
	Durée de la SAÉ : 25h TD		
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes :2	
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Laura Hocquez, Patrycja Kurjatto-Renard	
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ	
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants	
	Description de la SAÉ :	Dans le cadre de cette SAÉ, les étudiants préparent et rédigent un article de presse en anglais sur un sujet lié à la littérature des pays anglophones. Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale. Le projet d'article est d'abord présenté oralement à un comité de rédaction fictif avant d'être rédigé individuellement sur table (300-450 mots).	

<table>
<tr><td rowspan="4">CONSIGNES - SCENARIO</td><td rowspan="2">Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences</td><td>Compétence : C3</td></tr>
<tr><td>Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : X</td></tr>
<tr><td>Niveau de développement :
- Compétence C3
- Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B1+)</td></tr>
<tr><td>Résultat :L'étudiant est capable de :
— comprendre et exploiter des articles de presse et documents audio/vidéo authentiques en anglais (CO/CE)
— identifier et sélectionner des informations pertinentes sur un fait d'actualité lié à sa filière
— rédiger un article de presse structuré en anglais (350-450 mots, titre + sous-titre + 4 paragraphes + mots de liaison)
— présenter oralement son article et son sujet à une rédaction fictive en justifiant ses choix (sujet, sources, lien</td><td>Livrables attendus :
- Présentation orale individuelle préparée en cours : présentation du projet d'article à une "rédaction" fictive : sujet de l'article, justification du choix des sources, lien avec la filière.
- Rédaction d'un article de 350-400 mots relatif à un sujet en lien avec la littérature des pays anglophones étudiée en cours. Forme de l'article de presse avec : titre, sous-titre, au moins 4 paragraphes, utilisation correcte et variée des mots de liaison.
- Portfolio Individuel
Carnet de bord individuel déposé sur Moodle. Contenu : fiches de lecture (CE), fiches d'écoute (CO), recherche documentaire tracée, plan argumenté de l'article, peer review donné et peer review reçu suite à la séance de soutenance. Un nombre minimum d'entrées au portfolio pourra être demandé (travail personnel tracé.
Date de remise des livrables: séances 7-9 et 12</td></tr>
</table>

	filière, comparatif France) — donner et recevoir un retour constructif sur le travail d'un pair	

Soutien et évaluation	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
	Gestion des échecs : • Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 • Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

Matière :	**LV2 : ESPAGNOL**

Enseignant : *Aurore PERRIN*
Semestre : **3 et 4**
Compétence : **C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **3**

Programme :
l'art et la culture en Espagne et en Amérique latine, à travers l'étude de documents variés : textes littéraires, tableaux, films, articles de presse.

Objectifs :
- pratique du commentaire dirigé
- connaissance du monde et des cultures hispaniques
- maîtrise de l'espagnol parlé et écrit

Bibliographie :
- l'espagnol de A à Z
- Lecture de la presse espagnole (El païs, La Vanguardia…)

Contrôle des connaissances :
contrôle continu : oui
type d'épreuve : commentaire de documents, exercices de grammaire, traduction
durée : 2h00
documents autorisés : aucun

Matière :	**INFORMATIQUE**

Enseignant : ***Jocelyn DRUEL***
Semestre : **3 et 4**
Compétence *:* **C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **2**

Semestre 3 : Projet numérique (12 heures)

Objectifs généraux

Utiliser les fonctionnalités avancées du traitement de texte et savoir exploiter des tables de données dans un tableur

Descriptif du contenu

- Traitement de texte : réalisation d'un document de type rapport (document maître, index, bibliographie, sections, mise en page complexe)

- Tableur : exploitation d'une table de données, filtre, tri, tableau récapitulatif, recherche

Organisation pédagogique

12 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
* toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
* les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

Semestre 4 : INFORMATIQUE : Introduction aux Bases de Données (12 heures)

Objectifs généraux

Savoir faire des requêtes dans une base de données et modéliser une base de données

Descriptif du contenu

- Bases de données : introduction aux tables et clés
- Bases de données : écriture de requêtes pour extraire des informations d'une base
- Bases de données : modélisation d'une situation simple

Organisation pédagogique

12 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
  * toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
  * les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

Matière :	**PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL (PPP)**

Enseignant : ***Jérôme FIEVET et un intervenant du CEL***
Semestre : **3**
Compétence : **C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **2**

Objectifs :

Construire un projet personnel de poursuite d'études (via des recherches documentaires et un entretien avec un professionnel)

- Sensibiliser à la créativité et l'innovation et tester son potentiel entrepreneurial

Contenu :

1. Réflexion sur le projet professionnel

Thèmes abordés :

- Dégager des compétences d'une expérience professionnelle, d'un enseignement.
- Identifier et valoriser son profil professionnel.
- Travailler sur son projet de poursuite d'études (définition des métiers, des secteurs, des formations en lien avec le projet, interviewer des professionnels).
- Postuler à une filière sélective.
- S'initier au PEC.

2. Conférence sur les poursuites d'études et les débouchés (2h)

Intervenant : SUAIOIP

3. CEL (3h)

Stimuler la créativité, faire émerger, développer une idée ou un projet de création d'entreprise, d'activité innovante

Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral

- Faire connaître les techniques de créativité : s'exercer à rechercher et à trouver des idées novatrices
- Passer le test Motivation, Aptitude, Comportement Entrepreneurial (MACE) - Découverte
- Mettre en évidence les enjeux de la créativité, de la prise d'initiative et de l'innovation par rapport au potentiel professionnel

Cette année, des conférences métiers réalisées par des professionnels, permettront de découvrir les métiers en lien avec la filière « culture et médias ». La présence aux conférences est obligatoire et contrôlée.

Evaluation :

Epreuve du CEL et participation active. Interviews réalisées à rendre dans le cadre du PPP.
Seconde session : Epreuve du CEL et participation active.

Matière : **HISTOIRE DE LA LITTERATURE (XIX^{e} siècle)**

Enseignant : ***Audrey LIERE***
Semestre : **4**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

L'objectif de ce cours sera d'aborder ces deux siècles à travers les différents mouvements et genres littéraires. Divers extraits littéraires permettront entre autres d'aborder la question de l'évolution de la littérature, en lien avec l'Histoire.

Bibliographie :

Des textes seront distribués au fur et à mesure des besoins.

Contrôle des connaissances :

Examen final : oui
Type d'épreuve : Questions de cours
Durée : 2 heures
Documents autorisés : non

Matière : **DISCOURS CRITIQUE CINEMA**

Enseignant : ***Jérôme FIEVET***
Semestre : **4**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

En abordant les bases des discours critiques théoriques et pratiques du cinéma, aussi bien à partir de films cinématographiques, que d'oeuvres d'auteurs et réalisateurs, nous élaborerons différentes approches pratiques de critique du cinéma.
Ce travail se concrétisera par des collaborations avec la bibliothèque universitaire, la BULCO de Dunkerque et un travail de recherche personnel encadré.
Ce travail écrit de recherche servira à la préparation d'un exposé oral.
Cet oral avec ses propositions méthodologiques, sera organisé en exposé par les étudiants pendant le cours. Il sera suivi d'une discussion-débat en fonction des thématiques critiques choisis.

Bibliographie :

- ***Qu'est ce que le cinéma ? André Bazin, 7ème art Edition***
- ***Le cinéma , un art de la complexité, Edgar Morin , Nouveau Monde éditions***
- ***Le cinéma ou l'homme imaginaire, Edgar Morin, Les éditions de Minuit***
- ***L'Image Mouvement et l'Image Temps, Gilles Deleuze, Les éditions de Minuit***
- ***La projection du monde, Stanley Cavell, Belin***
- ***Philosophie des salles obscures, Stanley Cavell, Flammarion***

Contrôle des connaissances :

Examen final : en continu avec un écrit et un oral.
Type d'épreuve : exposé oral d'un travail critique autour du cinéma
Durée : 1/2 heure pour l'oral
Documents autorisés : oui

Matière : **CULTURE GÉNÉRALE**

Enseignant : ***Delphine SANSEN***
Semestre : **4**
Compétence : **C1 : Analyser un objet culturel**
Crédits ects : **3**

Programme :

Dans la continuité de la première année de Licence qui questionne notre humanité, ce cours tend à apporter une réponse avec la thématique de l'amour. De l'amour courtois aux « Histoires d'A. » des Rita Mitsouko, il s'agira d'étudier ce que la représentation de l'amour dit de notre vision du monde, de l'autre et de nous.

Objectifs :

- Étudier les principaux motifs artistiques liés au topos de l'amour
- Réfléchir à l'évolution de la représentation de l'amour au fil des époques et des arts
- Développer un regard critique sur l'être humain

Bibliographie:

Délivrée au fil des séances

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non
Examen final : oui
Type d'épreuve : composition (épreuve écrite de réflexion sur une question de cours transversale)
Document autorisé : aucun

Matière :	**PHILOSOPHIE POLITIQUE**

Enseignant : ***Gilles LEVEQUE***
Semestre : **4**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur quelques doctrines politiques fondamentales.
- Comprendre certains enjeux des débats politiques contemporains.
- Etre capable de construire une réflexion argumentée dans le champ du politique.

Programme :

Question traitée : est-on fondé d'opposer les droits de l'homme aux gouvernants et aux cultures qui ne les respectent pas ? En d'autres termes, les droits de l'homme sont-ils en effet contraignants, ou sont-ils simplement l'expression d'une vision du monde particulière et contestable (la vision occidentale du monde) ?

Après avoir examiné l'horizon à la fois historique et conceptuel qui a conduit à l'émergence des droits de l'homme (en Occident de fait), le cours examinera les critiques qui leur ont été adressées. Rawls répond à l'absence de fondement qui leur est aujourd'hui reproché par une théorie renouvelée du contrat social. Nous verrons en quoi elle ne peut être retenue. Il s'agira ensuite de voir comment on peut fonder les droits de l'homme de manière parfaitement rationnelle, tout en répondant aux objections à la fois des libertariens, des communautaristes et des marxistes.

Bibliographie :

HOBBES Thomas, *Le citoyen, ou les fondements de la politique* [1642], trad. S. Sorbière, Flammarion, « GF », 1982.
KYMLICKA Will, *Les théories de la justice,* Paris, La Découverte, 2003.
LOCHAK Danièle, *Les droits de l'homme,* Paris, La Découverte, 2009.
MESURE Sylvie et RENAUT Alain, *Alter Ego. Les paradoxes de l'identité démocratiques,* Paris, Aubier, 1999.
NAY Olivier, *Histoire des idées politiques,* Paris, A. Colin, 2004.
RAWLS John, *Théorie de la justice,* Paris, Points, 2009.
ROUSSEAU Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* [1755], Paris, Flammarion, « GF », 2008.
ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social* [1762], Paris, Flammarion, « GF », 1966.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
durée : 2h**documents autorisés :** non

Matière : **THEORIE DU MEDIATIQUE**

Enseignant : ***Philippe ETHUIN***
Semestre : **4**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Le cours sur la théorie du médiatique étudie les conditions matérielles, techniques et institutionnelles de la transmission culturelle, au-delà d'une conception simplement instrumentale de la communication, pour analyser les supports, dispositifs et infrastructures qui structurent la circulation des idées, des croyances et des représentations. Ce cours s'appuie notamment la médiologie de Régis Debray et ses régimes médiatiques (logosphère, graphosphère, vidéosphère), l'archéologie des médias (Kittler, Parikka), la réflexion critique de Dieter Mersch sur les médias (*Théorie des médias : une introduction*), mais aussi les grandes perspectives théoriques qui éclairent le rôle des médias dans la société — McLuhan, Habermas, Foucault. À travers ces approches, il s'agira de comprendre comment les évolutions médiatiques façonnent savoirs, pouvoirs et cultures, et de développer une lecture critique des environnements contemporains — presse, télévision, plateformes numériques — marqués par la numérisation, les algorithmes et l'accélération des flux médiatiques.

Bibliographie :

Debray, Régis (2000). *Introduction à la médiologie*, Presses Universitaires de France [BULCO]
Parikka, Jussi (2018). *Qu'est-ce l'archéologie des média* ?, UGA éditions [BULCO, commande en cours]
Mersch, Dieter (2018). *Théorie des médias. Une introduction*, Les Presses du réel [BULCO, commande en cours]
McLuhan, Marshall (1968). *Pour Comprendre les médias. Les prolongements technologiques de l'homme*, collection « Points », Seuil [BULCO, édition de 1977]

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
contrôle terminal : oui
type d'épreuve : Questions de cours et de réflexion
durée :
documents autorisés : non

Matière :	**HISTOIRE (XIX^{e} siècle)**

Enseignant : *Frédéric DAVANSANT*
Semestre : **4**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **2**

Objectifs :

Programme :

Bibliographie

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
contrôle terminal :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

Matière : **ANALYSE POLITIQUE ET CULTURELLE**

Enseignant : ***Christophe GIBOUT***
Semestre : **4**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ects : **2**

Programme et objectifs :

Bibliographie:

Contrôle des connaissances
Contrôle continu :
Examen final :
Type d'épreuve :
Documents autorisés :

Matière : **INITIATION A L'HISTOIRE DES INSTITUTIONS IIIe-Ve RÉPUBLIQUE**

Enseignant : *Valentin NOISETTE*
Semestre : **4**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Bibliographie:

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : aucun
Examen final : Contrôle des connaissances
Type d'épreuve : Examen d'une heure, 5 questions de cours
Documents autorisés : aucun

Organising a Job Fair

Informations générales	Mention :licence	Parcours :humanités	
	Année : L2	Semestre : S4	
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : enseignements disciplinaires (thématique liée à la filière dans l'enseignement de l'anglais) visual arts, painting, sculpture		
	Nombre de crédits : 3 ECTS		
	Durée de la SAÉ : 25h TD		
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes :2	
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Emily Cooper, Tifaine Golliot	
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ	
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants	
	Description de la SAE :	Job fair (forum des métiers) : du point de vue des ressources humaines, présentation à l'oral par les étudiants des métiers en lien avec leur spécialité, de leurs conditions d'exercice et proposition de questions aux candidats ; du point de vue des candidats, préparation à l'entretien d'embauche. Rédaction d'un compte rendu d'entretien (150 mots) visant à expliquer quel métier correspond le mieux à leur profil en fonction des entretiens et d'un rapport RH (150 mots) justification de sélection des candidats. Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale.	

CONSIGNES - SCENARIO	Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences	**Compétence :** C3
		Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : X
		Niveau de développement : - Compétence C3 - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B1+)
	Résultat :	Livrables attendus : - Participation à plusieurs entretiens professionnels - Rédaction d'un compte rendu à l'issue de la Job Fair - Portfolio individuel
		Date de remise du livrable : dernière séance

Soutien et évaluation	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
	Gestion des échecs : • Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 • Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

Matière : **TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT SOUTENABLE (TED)**

Enseignant :
Semestre : 4
Compétence : C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Crédits ECTS : 2

Programme et objectifs :

Bibliographie:

Contrôle des connaissances
Contrôle continu :
Examen final :
Type d'épreuve :
Documents autorisés :

Réglementation des examens en LICENCE (et LANSAD)
A compter de la rentrée 2026
Adoption CFVU du 07/04/2026 et du 30/06/2026
(MCCC LANSAD SAÉ : CFVU du 13/10/2026)

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.
La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire sur l'année de formation avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début des enseignements.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.

Aucune inscription n'est possible en L3 si la L1 n'est pas acquise.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et notamment les périodes en milieu professionnel ou des projets conduits individuellement ou collectivement.
- **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens**

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.
Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

(DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possibles si prévues dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité : La publicité est suffisante si :
  *Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
  *Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
  *Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal** notamment pour les régimes spéciaux**, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :
- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- **Contrôle continu et examen terminal.**

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, dans la mesure du possible.
- **Capitalisation** :

*Au sein d'un parcours de formation**, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut pas repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

* **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée.
* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis seulement après accord du président de jury ;

- **Compensation** :

Compensation et obtention du diplôme :

* **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE**).

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

* **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.
L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants. Un diplôme
obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

- **Seconde Chance**

L'article 12 de l'arrêté Licence du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.
Pas de délai entre la publication des résultats de la session initiale (session 1) et l'évaluation de la seconde chance (session 2).

Plusieurs formes possibles de la mise en œuvre de la seconde chance :
* Rattrapages classiques en session 2.

* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution s'il bénéficie d'un régime spécial d'études dans les conditions définies par l'établissement.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **BONUS**

Voir le catalogue des bonus https://www.univ-littoral.fr/bonus/
Prise en compte de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE ou Compétence	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE ou Compétence / 20	0,0	0,33	0,36	0,39	0,42	0,45	0,48	0,51	0,54	0,57	0,6

Le bonus s'applique dans une compétence ou une UE identifiée par la composante et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant sur une même période (septembre à janvier et février à juin) : la meilleure des notes est conservée
* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique.
Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.
La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »
Seuls les résultats (admis, ajourné et AJAC*)* sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.
S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.
En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.
Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).
Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.
L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.
Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents dans la salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne…).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

* Examens :

Session 1 :

* un étudiant absent (justifié ou injustifié) à une épreuve ou matière en session 1 sera Ajourné et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (cf seconde chance).

Session 2 : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :

  ➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

  ➡ Absence injustifiée : l'étudiant sera déclaré Défaillant à l'année (= ABI sur les 2 sessions)

* Contrôle continu :

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des 2 premières années (L1 + L2) du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible ; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale de la L3 dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

Cf paragraphe 2) b) sur la seconde chance

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargés de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

* Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.
Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.
Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.
Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).
Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mioctobre et mi-novembre.

* Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.
Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.
La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.
Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.
Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).
Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.
Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.
Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

* Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).
Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles
(personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité
La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SSE (Service Santé Etudiants) par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.
L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.
L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

*** Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Attestation du conservatoire ou l'école des de beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

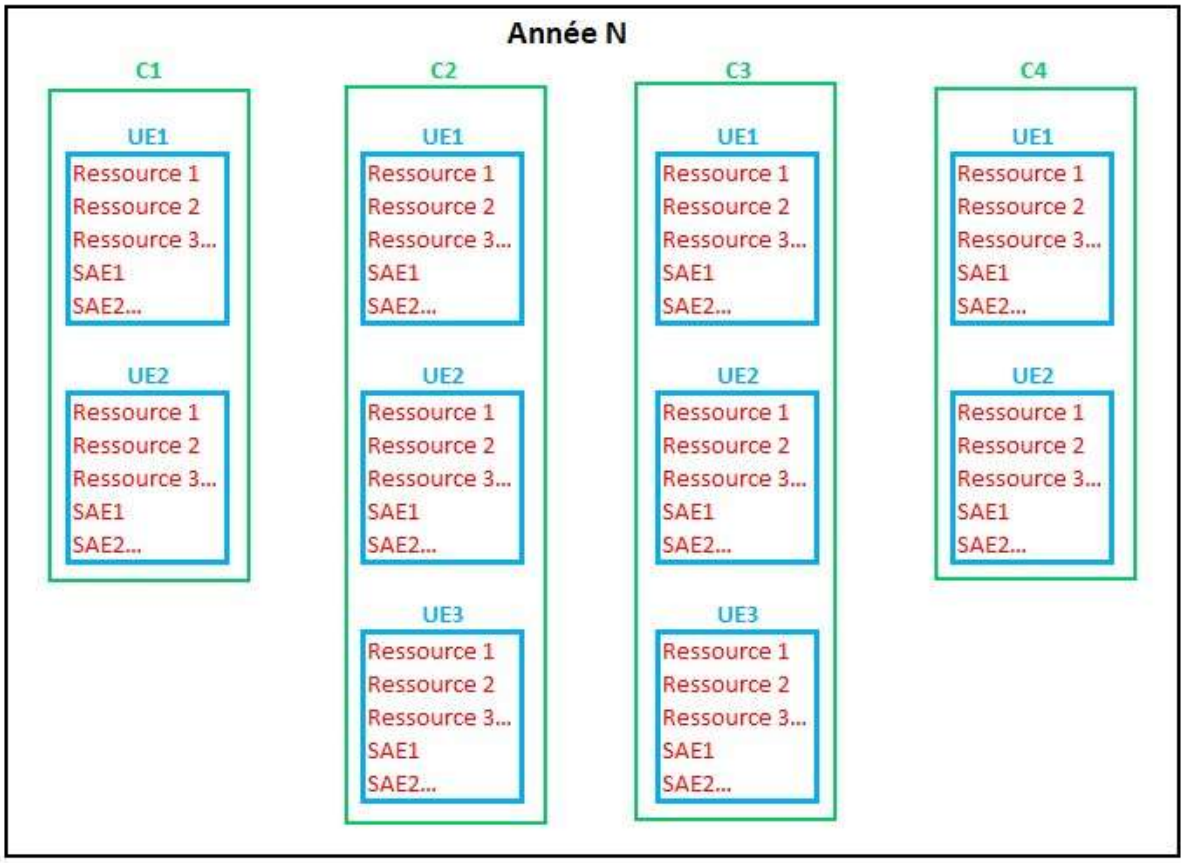
LICENCE COMPETENCES EN RESEAU (LCeR) adoption en CFVU du 29/11/2022 – à partir de la rentrée 2022

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences pour les licences LCER, à compter de la rentrée 2022/2023

Compensation et obtention du diplôme :

Le diplôme s'obtient : soit par acquisition de chaque EC, UE ou compétence constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation suivantes :

Compensation	Des éléments constitutifs au sein d'une Unité d'Enseignement	**Les éléments constitutifs** (ressources ou SAé) s**ont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20.** Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS.
	Des unités d'enseignement au sein d'une même compétence	**Les unités d'enseignement associées à une même compétence d'une même année sont validées par compensation dès lors que la moyenne de la compétence de l'année est supérieure ou égale à 10/20.** Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des unités d'enseignements affectées de leurs ECTS.
	Des compétences au sein de l'année	**Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.**



Capitalisation : Au sein d'un parcours de formation**, les éléments constitutifs, les unités d'enseignement et les compétences sont définitivement acquis et capitalisés dès lors que l'étudiant les a validés, que ce soit directement (note supérieure ou égale à 10/20), ou par compensation.** La note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser les épreuves afférentes. L'acquisition de l'EC, de l'UE ou de la compétence entraîne l'acquisition des crédits ECTS correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque EC et de chaque UE.

Progression :

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'Ajourné Autorisé à Composer (AJAC). Les conditions pour bénéficier de ce statut sont définies par chaque département pédagogique et précisées dans le guide des études de la formation.

(Ex : Compétences fondamentales acquises ou un minimum de compétences acquises)

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service CRL / LanSAD et CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univlittoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département des Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations. Présidée par le Chargé de mission CRL / LanSAD, elle compte parmi ses membres le référent CLES et les correspondants CRL / LanSAD de chaque site universitaire.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

- **L1-L2-L3 (1ère période)**

Les Unités d'enseignement LanSAD intègrent une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ), à savoir la réalisation d'une tâche complexe réalisée de manière individuelle ou en groupes, ancrée dans une situation liée au domaine de formation, aboutissant à la production d'un livrable écrit et d'un livrable oral en langue cible, évalués en contrôle continu.

L'évaluation d'un livrable oral (production en continu et/ou interaction) donne lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note** de la période.

L'évaluation d'un livrable écrit (production écrite), donne lieu à **une note de Pratique de la Langue Écrite (PLE) représentant 40% de la note** de la période.

En complément des enseignements, les étudiants rédigent un portfolio, dossier personnel où l'étudiant rassemble des preuves concrètes permettant d'attester l'acquisition des compétences langagières mobilisées dans les SAÉ : productions écrites et orales, recherches documentaires, versions successives, enregistrements, retours des pairs ou de l'enseignant etc. Chaque trace est accompagnée d'un commentaire réflexif qui explicite la démarche suivie, les outils utilisés, les difficultés rencontrées et les stratégies mises en œuvre pour les surmonter (démarche réflexive). Ce travail donne lieu à une **note de portfolio représentant 20% de la note** de la période.

Les notes de chaque étudiant sont individuelles. Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL)**.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLE, la PLO ou réalise un travail

en autonomie guidée (TAG) remplaçant la note de portfolio en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et portfolio ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en Licence 1, Licence 2 et 1ère période de licence 3

Compétences évaluées	SESSION 1	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	Livrable écrit	épreuve de PLE	**PLE (40%)**
Pratique de la Langue orale	Livrable oral	épreuve de PLO	**PLO (40%)**
Portfolio	portfolio	Travail en autoformation guidée (TAG)	**TAG (20%)**

- **Licence 3, 2e période :**

En plus des évaluations du semestre en langues, la 2e période de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1. Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la commission CRL/LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du référent CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en Licence 3 2e période

Compétences évaluées	SESSION 1	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	Livrable écrit	épreuve de PLE	**PLE (20%)**
Pratique de la Langue orale	Livrable oral	épreuve de PLO	**PLO (20%)**
Portfolio	Portfolio	Travail en autoformation guidée (TAG)	**TAG (10%)**
CLES	CLES	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification	**CLES (50%)**

Tableau de conversion des compétences évaluées <u>au sein d'une même session</u> <u>CLES</u> en notes pour les étudiants de L3 2e période (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)*

COMPETENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.*

13

Cours de Langues du CRL et CLES (bonus)

Les enseignements en langues vivantes proposés par le CRL ne se substituent pas aux enseignements obligatoires prévus dans les maquettes de formation.

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre de l'offre du Centre de Relations en Langues donnent lieu à des évaluations sur un format similaire à celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de portfolio. Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3 2e période. La moyenne (PLE = 40 % ; PLO = 40 % ; portfolio = 20 %) donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus (possible sur 2 périodes).

Un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour la 2e période de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la commission LanSAD.

Université
Littoral Côte d'Opale

Licence Humanités
Parcours "culture & médias"
Troisième année

GUIDE DES ETUDES

Année universitaire 2026-2027

1. Objectifs et recrutement

La Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias, a pour objectif de **doter les étudiant·es d'une solide culture générale et de les préparer aux métiers de la culture, de la communication et des médias**. Les étudiant·es animé·es par une **curiosité intellectuelle**, une **ouverture culturelle** et de **bonnes capacités rédactionnelles** y trouveront un terrain d'épanouissement favorable à leur réussite.

Elle s'adresse en priorité aux titulaires d'un baccalauréat général, mais reste ouverte à tou·tes les bachelier·es : les titulaires de baccalauréats technologiques ou professionnels peuvent intégrer la formation. Le parcours antérieur des étudiants issus des filières technologiques et professionnelles étant parfois moins centré sur la culture générale et l'expression écrite, un engagement personnel soutenu leur permettra de **progresser rapidement et de développer les compétences attendues pour réussir**.

Les étudiant·es déjà titulaires d'un diplôme universitaire (BTS, DUT, DEUG, Licence, etc.) peuvent demander une Validation d'Études (VE) afin d'intégrer la formation à un niveau adapté. Cette procédure, soumise à la commission de validation d'études, s'effectue par le dépôt d'un dossier auprès des services de scolarité de l'Université ou du secrétariat du parcours qui pourront donner toutes les informations pratiques nécessaires (constitution du dossier, dates de retrait et de dépôt des documents, …).

L'ULCO offre des aides à la réussite : tests de positionnement, accès gratuit au Projet Voltaire, … Un accompagnement et / ou un tutorat peu(ven)t être proposé(s) aux étudiant·es en exprimant le besoin.

2. Un enrichissement culturel continu

Quels que soient leurs goûts personnels et leurs pratiques en termes de culture et de médias – musique, cinéma, littérature ou autres domaines artistiques et culturels, actualité,… –, les étudiant·es sont invité·es à élargir leurs horizons et à explorer diverses facettes.. Si aucune expression artistique n'est à écarter, il est particulièrement bénéfique de découvrir le théâtre, la littérature dans sa pluralité, ou encore les différentes formes d'arts visuels. Cette ouverture constitue un atout essentiel pour se préparer aux métiers de la culture et des médias.

La réussite en licence Sciences Humaines et Sociales mention Humanités, parcours Culture & Médias repose autant sur les **enseignements reçus** que sur une **démarche personnelle de consolidation des connaissances et d'ouverture culturelle**. Les étudiant·es sont ainsi encouragé·es à :

– fréquenter régulièrement des lieux culturels tels que le cinéma, le théâtre, les salles de concert, les musées ou les bibliothèques ;

– participer aux ateliers artistiques proposés par l'Université et ses partenaires locaux ;

– lire la presse quotidienne (*Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*,…), hebdomadaire (*Le Nouvel Obs*, *Le Point*,…) et spécialisée (*Télérama*, *Art Press*, *La Scène*, etc.), tous ces titres étant accessibles à la Bibliothèque Universitaire Littoral Côte d'Opale (BULCO) qui propose

aussi une page dédiée à la culture et aux médias sur son site Web (https://www.bulco.univ-littoral.fr/culture-et-medias/). Plusieurs titres sont aussi accessibles gratuitement à distance.

3. Les stages professionnels

Un **stage professionnel est obligatoire en troisième année** de Licence, pour une durée minimale de 35 heures (5 jours), en continu ou de manière discontinue. Ce stage ne doit pas empiéter sur le temps de cours. Il peut avoir lieu pendant le week-end, les vacances universitaires ou pendant les jours ou périodes sans cours par exemple. Des stages facultatifs sont également possibles dès la première ou la deuxième année, constituant une expérience enrichissante et valorisable dans le parcours académique et professionnel.

Ces stages doivent être en lien direct avec la formation et le projet professionnel (institutions ou entreprises culturelles, services culturels de collectivités territoriales, etc.) et s'organiser de manière à ne pas perturber la scolarité :

– les **stages continus** se déroulent durant les vacances universitaires et ne doivent pas excéder un mois ;

– les **stages discontinus** (par exemple quelques heures hebdomadaires auprès d'une compagnie artistique ou dans une institution culturelle) se déroulent en dehors de l'emploi du temps et ne dépassent pas une demi-journée par semaine sur l'année universitaire.

L'évaluation du stage professionnel obligatoire (L3) repose sur un rapport rédigé par l'étudiant·e et encadré par l'enseignant responsable du *Projet Professionnel Personnel (PPP)*. Les stages facultatifs peuvent donner lieu à un bonus de note, tandis que le stage obligatoire de troisième année est intégré à l'évaluation du PPP. **Le fait de ne pas obtenir de note de stage en troisième année conduira à considérer l'étudiant·e comme défaillant·e et empêchera la délivrance du diplôme**.

4. Maîtrise de l'expression et orthographe

La qualité de l'expression écrite constitue une compétence fondamentale dans le domaine des Humanités, de la culture et des médias. Lors des évaluations**, les enseignant·es sont invité·es à évaluer avec exigence les qualités d'expression et l'orthographe des étudiant·es dans tous les enseignements délivrés et dans toutes les situations d'évaluation**. Les étudiant·es sont donc encouragé·es à perfectionner en permanence leur maîtrise de la langue française. Le Projet Voltaire est un outil mis à leur disposition par l'ULCO pour les accompagner dans cette progression. Le tutorat proposé en L1 peut aussi être bénéfique dans ce domaine. Les étudiant·es disposent ainsi de tous les moyens nécessaires pour améliorer, si nécessaire, leur maîtrise de l'expression écrite et orale et assurer leur réussite.

5. Poursuites d'études et insertion professionnelle

À l'ULCO, le **Master Culture, Création Artistique et Développement du Territoire** représente la suite logique de la Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias. Cette formation est accessible sur sélection (dossier et entretien). **D'autres débouchés sont envisageables** et des actions pour définir le projet professionnel ou de poursuite d'études des étudiant·es sont menées.

Assimiler les connaissances délivrées dans le cadre des enseignements, développer une **expression claire et rigoureuse**, entretenir une **curiosité culturelle** constante et multiplier les **expériences de terrain** (stages, ateliers, projets, engagement associatif, participation à l'organisation d'événements culturels et médiatiques au sein de l'ULCO, …) sont autant de **leviers qui ouvrent la voie à une insertion réussie dans les métiers de la culture et des médias**.

6. Engagement citoyen et vie universitaire

L'Université est particulièrement attentive à **la lutte contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes**. Un dispositif de signalement et d'accompagnement est mis en place, accessible par l'adresse électronique stop.discrimination@univ-littoral.fr.

En cas de besoin, vous pouvez rencontrer l'un.e des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e, agent.e) sur chaque pôle de l'ULCO.
Toutes les infos et les coordonnées sont disponibles sur la page Web https://egalite.univ-littoral.fr/**.**

Philippe Ethuin
Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication
Directeur adjoint du département Lettres & Arts
Responsable de la licence Sciences Humaines et Sociales,
Mention Humanités, parcours Culture & Médias.

INFORMATIONS PRATIQUES
LICENCE HUMANITES

*** Le Secrétariat Humanités** se situe dans le bureau 2416, au 2ème étage de la Citadelle. Il est assuré par Madame Lydie DESMIS : Tél. : 03.28.23.70.30 - Mail : lydie.desmis@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mardi en télétravail	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Fermé le vendredi		

*** Informations aux étudiants** : L'Université du Littoral Côte d'Opale propose un site sur lequel les étudiants pourront trouver des informations diverses (ex : emplois du temps, inscriptions/Bourses et aides/insertion professionnelle/orientation…) : http://portail.univ-littoral.fr

*** Calendrier universitaire 2026/2027**

Rentrée universitaire : lundi 7 septembre 2026

***Semestre 1* :** du 7 septembre 2026 au 8 janvier 2027

Vacances de Toussaint : du samedi 25 octobre 2025 après les cours au lundi 3 novembre 2025 au matin.

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 après les cours au lundi 4 janvier 2027 au matin

Examens du Semestre 1 : à partir du 14 décembre 2026 (date susceptible d'être modifiée)

***Semestre 2* :** du 11 janvier 2027 au 30 juin 2027

Vacances d'hiver : du samedi 27 février 2027 après les cours au lundi 8 mars 2027 au matin

Vacances de Pâques : du samedi 17 avril 2027 après les cours au lundi 3 mai 2027 au matin

Examens du Semestre 2 : à partir du 10 mai 2027 (date susceptible d'être modifiée)
Examens de Session 2 : à partir du 14 juin 2027 (date susceptible d'être modifiée)

Année universitaire 2026-2027

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 3e année, 5e semestre

Intitulé des compétences	Matière	Ects/Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	Histoire de l'art (SAé 1)	3	Gilles Lévêque	20	Examen final
	Littérature XXe siècle	3	Audrey Lière	24	Examen final
	Cinéma et société	2	Jérôme Fiévet	24	Examen final
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Histoire des institutions IIIe-Ve République	3	Frédéric Davansant	24	Examen final
	Histoire XXe	2	Michaël Henocq	24	Examen final
	Institutions du cinéma	2	Jérôme Fiévet	20	Examen final
	Option 1 Labo Art/Médias – Frac Option 2 Parcours Médias	3 3	Frac Marie Joan	24	Examen final
	Médias/comm	2	Virginie Wojtkowski	20	Examen final
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	LV2 Espagnol	3	Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
	LV2 Allemand		Caroline Schaubert		Examen final
	Formation à la pratique de l'entretien	2	Delphine Sansen	24	Entretiens
	Informatique (modélisation 3 D)	2	Jocelyn Druel	20	Contrôle continu
	Anglais	3	Pierre Poisson / Patrycja Renard	24	CC et examen final

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 3e année, 6e semestre

Intitulé des compétences	Matière		Ects/ Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	Théorie du journalisme		3	Philippe Ethuin	24	Examen final
	Histoire de la danse moderne et contemporaine		3	Gilles Lévêque	24	Examen final
	Théorie de l'exposition		3	A confirmer	24	Examen final
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Théorie de la culture		2	Gilles Lévêque	24	Examen final
	Culture et médias de masse		2	Virginie Wojtkowski	24	Examen final
	Philosophie générale 3		2	Gilles Lévêque	24	Examen final
	Anthropologie des cultures contemporaines		3	Clara Ruestchmann	24	Examen final
	Culture médiatique et numérique		3	A confirmer	24	Examen final
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	LV2	Espagnol	2	Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
		Allemand		Caroline Schaubert		Contrôle continu
	Informatique - conception sites web(SAé 2)		3	Jocelyn Druel	30	Contrôle continu
	PPP + stage		1	Jérôme Fiévet	9	Examen final
	Anglais		3	Pierre Poisson/Patrycja Renard	25	CC et examen final

SOMMAIRE

SEMESTRE 5 **Page**

C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)

Histoire de l'art (Saé) 9
Littérature XXe siècle 10
Cinéma et société 11

C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)

Cours obligatoires

Histoire des Institutions de la 3e à la 5e république 12
Histoire XXe siècle 13
Institutions du cinéma 14
Médias / comm 15

Options (deux sur trois)

Option 1 Labo Art/médias 16
Option 2 Parcours Médias 17

C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)

LV2 Espagnol / allemand 18
Formation à la pratique de l'entretien 19
Informatique (modélisation 3D) 20
Anglais 22

SEMESTRE 6

C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)

Théorie du journalisme 25
Histoire de la danse contemporaine 26
Théorie de l'exposition 27

C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)

Théorie de la culture 28
Culture et médias de masse 29
Philosophie générale 3 30
Anthropologie des cultures contemporaines 31
Culture médiatique et numérique 32

C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)

LV2 Espagnol 18
Informatique (Saé2 - conception sites web) 20
PPP + Stage 33
Anglais 34

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 36

Matière :	**HISTOIRE DE L'ART (SAé)**

Enseignant : ***Gilles LEVEQUE***
Semestre : **5**
Compétence : **C1 – Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **4**

Programme et objectifs :

L'art en question (1940-1975)

Le cours porte sur l'histoire de l'art occidental entre 1940 et 1975 (de l'expressionnisme abstrait et de l'art informel à la fin des avant-gardes), période caractérisée par la destruction systématique de la conception de l'art telle qu'elle était encore reçue à la veille de la seconde guerre mondiale. Le cours présentera les différentes étapes et les différentes modalités de cette destruction, et tentera d'expliquer pourquoi l'art occidental s'est engagé dans une telle démarche.

SAé :

Vous aurez, en petits groupes, à élaborer un catalogue d'exposition sur un courant étudié en cours. Les modalités de cette production et de son évaluation seront présentées en cours.

Bibliographie :

J.-L. Daval (éd.), *L'art en Europe, Les années décisives, 1945-1953,* Genève, Skira, 1987.

C. Garraud, *L'idée de nature dans l'art contemporain,* Paris, Flammarion, 1994. [BULCO]

T. Godfrey, *L'art conceptuel,* Paris, Phaidon, 2003. [BULCO]

A. Labelle-Rojoux, *L'acte pour l'art,* Paris, Editeurs Evidant, 1988.

M. Livingstone, *Pop art,* Paris, Hazan, 2000.

C. Millet, *L'art contemporain en France,* Paris, Flammarion, 1995. [BULCO]

G. Mollet-Viéville, *Art minimal & conceptuel,* Genève, Skira, 1995.

I. Sandler, *Le triomphe de l'art américain,* 3 vol., Paris, Editions Carré, 1990-1991. [BULCO]

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : production d'un catalogue d'exposition avec soutenance + évaluation des connaissances par questions à réponse ouverte courte
durée : soutenance : 20 mn, examen écrit : 1h30
documents autorisés : non

Matière :	**HISTOIRE DE LA LITTERATURE (XX^{e} siècle)**

Enseignant : ***Audrey LIERE***
Semestre : **5**
Compétence : **C1 – Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Ce cours sera dédié à l'histoire de la littérature, les genres et mouvements littéraires qui ont animé ce siècle, tout en insistant sur le lien ténu entre littérature et Histoire.

Bibliographie :

Des textes seront distribués au fur et à mesure des besoins.

Contrôle des connaissances :

Examen final : oui
Type d'épreuve : dissertation
Durée : 3 heures
Documents autorisés : non

Matière :	**CINEMA ET SOCIETE**

Enseignant : ***Jérôme FIEVET***
Semestre : **5**
Compétence : **C1 – Analyser un objet culturel**
Crédits ECTS : **2**

Objectifs :

Cinéma et société

Une approche des questions de société traitées par le cinéma, ou comment l'image cinématographique définit une expression engagée entre l'art et la société. Le cours sera orienté plus particulièrement sur le cinéma documentaire et le cinéma engagé, entre connaissance et questionnements pratiques sur des cas d'étude d'institutions de la société et leur expression cinématographique. Nous questionnerons ainsi les enjeux du cinéma entre le spectateur et filmer une réalité issue de la société.

Programme

I. Cinéma direct et cinéma d'immersion du réel
II. L'implication de la réalisation, visibilité et invisibilité
III. L'intime cinématographique dans le documentaire
IV. Le cinéma documentaire entre réel et fiction
V. Le cinéma documentaire entre passé et présent
VI. Les formes de l'engagement dans le cinéma.

Bibliographie :

- **Le documentaire et ses faux semblants**, François Niney, éditions Klincksieck.
- **Le champ aveugle, essais sur le réalisme au cinéma**, Pascal Bonitzer, éditions Petite bibliothèque des cahiers du cinéma
- **Une certaine tendance du cinéma documentaire**, Jean Louis Comolli, éditions Verdier
- **Voir et pouvoir.** Jean Louis Comolli, éditions Verdier
- **Cinéma documentaire. Manière de faire, formes de pensées.** Addoc, Yellow Now - Côté Cinéma.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Type d'épreuve : écrit (analyse de séquence et questions)
Durée : 2h
Documents autorisés : non

Matière :	**HISTOIRE DES INSTITUTIONS IIIe-Ve RÉPUBLIQUE**

Enseignant : ***Frédéric DAVANSANT***
Semestre : **5**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

L'histoire des institutions françaises est marquée, depuis 1870, par des bouleversements politiques, sociaux et économiques majeurs. Avec l'écroulement du Second Empire de Napoléon III, emporté par la défaite de Sedan, la France renoue durablement avec la République qu'elle avait fondée en 1792. En étudiant les conditions dans lesquelles sont apparus les quatre régimes successifs de cette période (Troisième République, régime de Vichy, Quatrième République et Cinquième République) et en rappelant les phénomènes qui ont provoqué leur évolution, ce cours a pour ambition de donner aux étudiants une bonne connaissance de l'histoire politique, institutionnelle et constitutionnelle. Cette culture historique et juridique paraît aujourd'hui indispensable pour comprendre les enjeux de nos sociétés contemporaines.

Bibliographie:

Frédéric BLUCHE, *Manuel d'Histoire politique de la France contemporaine*, Paris, PUF, « Droit fondamental », 3ème éd., 2008.

Julien BOUDON,*Manuel de droit constitutionnel*, Paris, PUF, coll. "Droit fondamental", tome II (La Ve République), 2022.

Guy CARCASSONNE et Marc Guillaume, *La Constitution,* Paris, Le Seuil, coll. Points Essais, 16ème éd., 2022.

Marcel MORABITO, *Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours*, Paris, LGDJ, « Domat droit public », 13ème édition, 2014.

Michel VERPEAUX, Pierre BODINEAU, *Histoire constitutionnelle de la France*, Coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2020.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : aucun
Examen final : Contrôle des connaissances
Type d'épreuve : Examen d'une heure, 5 questions de cours
Documents autorisés : aucun

Matière :	**HISTOIRE DU XX SIECLE**

Enseignant : ***Mickael HENOCQ***
Semestre : **5**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Puissances et rapports de forces aux XXe et XXIe siècles : une planète sous tensions.

Bibliographie :

- Badie Bertrand & Dominique Vidal (sous la direction de), *Un monde d'inégalités*, Paris, La Découverte, 2017.
- Badie Bertrand & Dominique Vidal (sous la direction de), *Qui gouverne le monde ?,* Paris, La Découverte, 2018.
- Boniface Pascal & Hubert Védrine, *Atlas des crises et des conflits*, Paris, Armand Colin, 2019.
- Boniface Pascal & Hubert Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Paris, Armand Colin, 2020.
- Boniface Pascal (sous la direction de), *Atlas des relations internationales*, Paris, Hatier, 2020.

Contrôle des connaissances :

Examen final : oui (+ 1CC en cours de semestre)
Type d'épreuve : paragraphe argumenté s'appuyant sur quelques documents choisis.
Durée : 3h
Documents autorisés : oui

Matière :	**INSTITUTIONS DU CINEMA**

Enseignant : ***Jérôme FIEVET***
Semestre : **5**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **2**

Objectifs :

Institutions du cinéma

Comprendre les institutions du cinéma nous engage à comprendre le cinéma comme un écosystème, un tout à partir de ses activités de création, de gestion, de diffusion tout en obéissant à un contexte administratif et juridique s'y appliquant. Mais le cinéma, milieu considéré comme artistique engageant des logiques de travail aussi bien de type artisanal qu'industriel nous oblige à considérer la notion d'Institution à partir de structures culturelles, économiques et industrielles. L'approche de ce milieu culturel se fera donc essentiellement autour d'un modèle de régulation, du point de vue macroéconomique incluant les différents fonctionnements des secteurs le constituant et du point de vue microéconomique et sociologique à partir du spectateur de cinéma.

Programme

I. La salle de cinéma
II. Le spectateur et le public de cinéma
III. La diffusion, la distribution et la promotion des films
IV. La création d'un film : production et financement
V. Politique et régulation du cinéma en France

Bibliographie :

Publications du CNC
L'économie du cinéma en 50 fiches, Laurent Creton, 6ème édition, Armand Colin
Économie du cinéma, Michel Creton, Armand Colin

Contrôle des connaissances :
Contrôle continu : non
Type d'épreuve : écrit (analyse de textes et questions)
Durée : 2h
Documents autorisés : non

Matière : *MEDIAS / COMM*

Enseignant ; ***Virginie WOJTKOWSKI***
Semestre : **5**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ects : **3**

Programme et objectifs :

Ce cours propose d'approfondir les grandes théories de la communication afin d'analyser la circulation des messages, les mécanismes de persuasion et la diversité de leurs interprétations. À partir de discours politiques, de controverses médiatiques et de mobilisations collectives, les étudiants apprennent à mobiliser différents cadres théoriques pour étudier les stratégies de communication, la construction du sens et les relations entre messages et publics. Une attention particulière est portée à la distinction entre les intentions d'un émetteur, les procédés employés et les effets réels de la communication. Le cours développe également une approche méthodologique de l'analyse des publics et de la réception des messages.

Bibliographie :

Aristote, Rhétorique, traduction et présentation de Pierre Chiron, GF Flammarion, 2007.
Claude Shannon, « A Mathematical Theory of Communication », The Bell System Technical Journal, vol. 27, 1948, p. 379-423.
Paul Watzlawick, Janet Helmick Beavin et Don D. Jackson, Une logique de la communication, Seuil, 1972.
Pierre Bourdieu, Langage et pouvoir symbolique, Seuil, 2001.

Contrôle des connaissances :
Examen final : oui
Type d'épreuve : Travaux à rendre + oral
Durée :
Documents autorisés : oui

Matière : LABO ARTS/MEDIAS (Option 1)

Enseignant ; **divers intervenants au FRAC**
Semestre : **5**
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ects : **2**

Programme et objectifs :

Les étudiants, rassemblés en groupes, auront à produire un support média sur un thème donné. Une très large latitude leur est laissée sur le support ainsi que sur le contenu de leur production. Ils seront encadrés par divers intervenants (journalistes, philosophes, artistes, techniciens…).

Objectifs :
En 2024-2025, le Labo Art/Media souhaite problématiser le sujet des communs. À travers ce mot d'autres thèmes apparaissent à savoir les dynamiques sociales, l'action collective, l'alternative à une forme de binarité, les dynamiques hors-sol, le partage, etc.

Le projet permettra aux étudiant·es participant·es d'enrichir leurs compétences, de s'intégrer au maillage professionnel local, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé assuré par des professionnels, mais aussi d'assister à des master-classes, rencontres, visites de rédaction et autres ateliers.

Bibliographie:

Pierre Dardot, Christian Laval – *Commun : Essai sur la révolution au XXIe siècle* (2014)
Benjamin Coriat (dir.) – *Le retour des communs : La crise de l'idéologie propriétaire* (2015)
Bollier, David – *La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage (2014)*

Media Web et podcasts
Radio parleur https://radioparleur.net/
Le Tiers-Lieu https://letierslieu.com/fr/
https://lescommuns.org/

Contrôle des connaissances
Contrôle continu : non
Examen final : oui
Type d'épreuve : évaluation de la production de chaque groupe (réalisation d'un outil média et/ou artistique)
Documents autorisés : non pertinent

Matière : ***PARCOURS MEDIAS (OPTION 2)***

Enseignant : ***Marie JOAN***
Semestre : ***5***
Compétence : **C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : ***3***

Programme et objectifs :

Ce cours aborde l'histoire des médias aux XXe et XXIe siècles. Nous évoquerons la presse écrite, la radio, la télévision, mais aussi plusieurs genres journalistiques majeurs, comme l'investigation et les faits divers, avant de terminer par la crise des médias.

Dans ce cours, on se demandera : en quoi les grandes étapes de l'histoire des médias, notamment aux XXe et XXIe siècles, sont-elles influencées par les grands mouvements de la société ? Et surtout, comment les défis contemporains et à venir — qu'ils soient technologiques, économiques ou éthiques — sont-ils susceptibles de redéfinir en profondeur le rôle des médias et celui des journalistes ?

L'objectif est d'apporter des connaissances historiques et de consolider une culture générale sur les médias.

Bibliographie :

Livres :

- Frédéric Barbier et Catherine Bertho Lavenir, Histoire des médias de Diderot à Internet, collection U, Armand Colin, 2009
- Agnès Chauveau et Philippe Tétart, Introduction à l'histoire des médias en France de 1881 à nos jours, collection Synthèse, Armand Colin, 1999
- Jean-Noël Jeanneney, Une histoire des médias : des origines à nos jours, éditions Point, 2015
- Marine M'sili, Le fait divers en République, Histoire sociale de 1870 à nos jours, CNRS Éditions
- Marc Lefrançois, Les grandes criminelles de l'Histoire, de l'affaire des poisons à nos jours, Édition Armand Colin

Sites internets :

- Retro News, le site de presse de la Bibliothèque nationale de France (BnF)
- La BnF
- L'INA
- Lumni
- Radio France

Contrôle des connaissances :

Examen final : non
Type d'épreuve : contrôle continu / exposé / revue de presse / évaluation individuelle et collective lors de la dernière séance / rendu
Documents autorisés : non

Matière :	**LV2 : ESPAGNOL**

Enseignant : ***Sabine FLAHAUT***
Semestre : **5 et 6**
Compétence : **C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **2**

Programme et objectifs :

- *Le travail se fera à base de documents (textes ou vidéos) en langue espagnole, fournis en cours et qui abordent des questions d'actualité.*
- *L'objectif est de se perfectionner aussi bien à l'oral qu'à l'écrit en s'appuyant sur des exercices variés (mises en situation, argumentaires, courriers, résumés, mini-débats…).*
- *Maîtriser l'usage des ressources pour apprendre à apprendre en autonomie.*

Bibliographie :

- *Dictionnaire unilingue espagnol María Moliner ou Santillana*
- *Dictionnaire bilingue espagnol/français Larousse ou autre*
- *Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, C. Leroy, P. Gerboin, éd. Hachette*
- *Grammaire de l'espagnol moderne, Jean-Marc Bedel, PUF*
- *Espagnol Expression Ecrite, B. Chignac, éd. Bordas*
- *Vocabulaire thématique de l'espagnol contemporain, M. Delporte et J. Martig, éd. Ellipses*
- *Le mot et l'idée. Vocabulaire espagnol thématique, niveau 2, E. Freysselinard, Ophrys*

Contrôle des connaissances :

Examen final : non
Contrôle continu : 2 CCT + TAG (Travail en autoformation guidée)
Type d'épreuve : Épreuve orale (40%) + Épreuve écrite (40%) + TAG (20%)
Documents autorisés : Aucun

Matière : **FORMATION A LA PRATIQUE DE L'ENTRETIEN**

Enseignants : ***Delphine SANSEN***
Semestre : **5**
Compétence : **C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ects : **2**

Programme et objectifs :

Contrôle des connaissances

Examen final : oral
type d'épreuve : 2 entretiens devant un enseignant.
durée : de 15 à 20 mn (en fonction du nombre d'étudiants de la promotion)

Matière :	**INFORMATIQUE**

Enseignant : ***Jocelyn DRUEL***
Semestre : **5 et 6**
Compétence : **C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **2**

Semestre 5 : MODELISATION 3D (20 heures)

Objectifs généraux

Créer des objets et scènes en 3D

Descriptif du contenu

- Création d'objets en 3D

- Création de scènes et de vidéos

Organisation pédagogique

20 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
* toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
* les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

Semestre 6 : CONCEPTION DE SITES WEB *(SAé)* (20 heures)

Objectifs généraux

Réaliser un site web à l'aide d'un CMS

Descriptif du contenu

- Wordpress : analyse critique, création de la structure et rédaction en ligne

- Wordpress : création de contenu de qualité (images, vidéos, plugins)

- Wordpress : finalisation du site web pour livraison au client

Organisation pédagogique

20 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
* toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
* les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

Writing a News Article in English

Informations générales	Mention :licence	Parcours :humanités
	Année : L2	Semestre : S3
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : enseignements disciplinaires (thématique liée à la filière dans l'enseignement de l'anglais) literature	
	Nombre de crédits : 3 ECTS	
	Durée de la SAÉ : 25h TD	
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes :2
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Laura Hocquez, Patrycja Kurjatto-Renard
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants
	Description de la SAÉ :	Dans le cadre de cette SAÉ, les étudiants préparent et rédigent un article de presse en anglais sur un sujet lié à la littérature des pays anglophones. Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale. Le projet d'article est d'abord présenté oralement à un comité de rédaction fictif avant d'être rédigé individuellement sur table (300-450 mots).

<table>
<tr><td rowspan="4">CONSIGNES - SCENARIO</td><td rowspan="3">Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences</td><td>Compétence : C3</td></tr>
<tr><td>Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : X</td></tr>
<tr><td>Niveau de développement :
- Compétence C3
- Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B1+)</td></tr>
<tr><td>Résultat :L'étudiant est capable de :
— comprendre et exploiter des articles de presse et documents audio/vidéo authentiques en anglais (CO/CE)
— identifier et sélectionner des informations pertinentes sur un fait d'actualité lié à sa filière
— rédiger un article de presse structuré en anglais (350-450 mots, titre + sous-titre + 4 paragraphes + mots de liaison)
— présenter oralement son article et son sujet à une rédaction fictive en justifiant ses choix (sujet, sources, lien</td><td>Livrables attendus :
- Présentation orale individuelle préparée en cours : présentation du projet d'article à une "rédaction" fictive : sujet de l'article, justification du choix des sources, lien avec la filière.
- Rédaction d'un article de 350-400 mots relatif à un sujet en lien avec la littérature des pays anglophones étudiée en cours. Forme de l'article de presse avec : titre, sous-titre, au moins 4 paragraphes, utilisation correcte et variée des mots de liaison.
- Portfolio Individuel
Carnet de bord individuel déposé sur Moodle. Contenu : fiches de lecture (CE), fiches d'écoute (CO), recherche documentaire tracée, plan argumenté de l'article, peer review donné et peer review reçu suite à la séance de soutenance. Un nombre minimum d'entrées au portfolio pourra être demandé (travail personnel tracé.
Date de remise des livrables: séances 7-9 et 12</td></tr>
</table>

	filière, comparatif France) — donner et recevoir un retour constructif sur le travail d'un pair	

Soutien et évaluation	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
	Gestion des échecs : • Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 • Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

Matière : THEORIE DU JOURNALISME

Enseignant : ***Philippe ETHUIN***
Semestre : **6**
Compétence : **C1 – Analyser un objet culturel**
Crédits ects : **3**

Programme et objectifs :

La mutation des supports médiatiques, avec le déclin de la presse papier et la montée en puissance du Web, a bouleversé les logiques traditionnelles de production et de diffusion de l'information. Le développement des réseaux sociaux numériques et la plateformisation a conduit à une restructuration du champ médiatique, redéfinissant les frontières entre information, opinion et divertissement, y compris pour les médias traditionnels. Cette recomposition questionne non seulement les pratiques professionnelles, mais aussi les usages et les attentes des publics. Les formats et les supports journalistiques s'étant diversifiés, les journalistes doivent désormais maîtriser des outils narratifs et technologiques variés, tout en restant garants de la fiabilité de l'information. De nouvelles pratiques journalistiques sont apparues telles que l'OSINT (Open Source Intelligence), le datajournalisme, l'usage de la vidéo ou encore de l'intelligence artificielle dans la production d'information. Ces méthodes ouvrent des perspectives inédites en matière de transparence, de narration et de vérification, mais soulèvent également des interrogations sur les dérives possibles et les limites techniques de la production journalistique (deepfakes, biais algorithmiques, automatisation de la production de contenu informationnel).

Bibliographie:

Alexis, Lucie (2022), *Le Manuel de journalisme*, Paris, Ellipses. [BULCO]
Antheaume, Lucie (2016), *Le Journalisme numérique*, Paris, Sciences PO. Les Presses. [BULCO]
Assogba, Hervé (2020), *Journalismes spécialisés à l'ère numérique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
Balle, Francis (2023), *Les Médias*, Paris, « Que sais-je ? », PUF. [BULCO, disponible en ligne : https://shs.cairn.info/les-medias--9782715418653?lang=fr]
Lafon, Benoît (2019), *Médias et médiatisation : analyser les médias imprimés, audiovisuels, numériques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble. [BULCO]

Contrôle des connaissances
Contrôle continu : non
Examen final : oui
Type d'épreuve : questions de cours et de réflexion
Documents autorisés : aucun

Matière : **HISTOIRE DE LA DANSE MODERNE ET CONTEMPORAINE**

Enseignant : ***Gilles LEVEQUE***
Semestre : **6**
Compétence : **C1 – Analyser un objet culturel**
Crédits ects : **3**

Programme et objectifs :

Programme : Ce cours retrace l'histoire de la danse moderne et contemporaine dans ses grandes lignes. Dans un premier temps, il s'agira de comprendre pourquoi on a assisté, au tout début du XX^{e} siècle, à un refus du ballet classique, et pourquoi ce refus a pris la forme que nous lui connaissons (pour le dire grossièrement : danse d'expression). Dans un second temps, il conviendra de prendre la mesure de la rupture apportée par Merce Cunningham et par la *postmodern dance* (du milieu des années 1950 au milieu des années 1970). Enfin, il s'agira de brosser un panorama de la danse contemporaine.
Objectifs : Rendre la danse moderne et surtout contemporaine intelligible dans ses enjeux, ses problématiques et ses formes.

Bibliographie :

Indispensable
Isabelle GINOT, Marcelle MICHEL, *La danse au XX^{e} siècle,* Paris, Larousse, 2002.
Agnès IZRINE, *La danse dans tous ses états,* Paris, L'Arche, 2002.

Utile
Sally BANES, *Terpsichore en baskets, Post-modern dance,* Paris, Editions Chiron, 2002.
Dominique FRETARD, *Danse contemporaine, danse et non-danse,* Paris, Cercle d'Art, 2004.
Philippe VERRIELE, *Regardez la danse !,* Lyon, Scala, 2019, 5 volumes.

http://www.numeridanse.tv/fr [Vidéothèque de danse contemporaine en ligne]
Cf. également les sites web des chorégraphes contemporains.

Contrôle des connaissances :
contrôle continu : non
type d'épreuve : dissertation
durée : 2h
documents autorisés : aucun

Matière : **THEORIE DE L'EXPOSITION**

Enseignant :
Semestre : **6**
Compétence : **C1 – Analyser un objet culturel**
Crédits ects : **3**

Programme et objectifs :

Bibliographie :

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

Matière :	**THEORIE DE LA CULTURE**

Enseignant : ***Gilles LEVEQUE***
Semestre : **6**
Compétence : **C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **2**

Programme et objectifs :

Ce cours est une réflexion théorique sur la notion de « culture ». Il s'attachera dans un premier temps à démêler et à définir les différents sens du mot (culture classique, culture « cultivée », culture au sens anthropologique, culture populaire, culture de masse), pour venir dans un second temps définir le rôle de chacune de ces cultures dans notre société.

Bibliographie :

ARENDT Hannah, « La crise de la culture », in *La crise de la culture,* Paris, Folio Essai, 1989, p. 253-288.
BERA Matthieu et LAMY Yvon, *Sociologie de la culture,* Paris, Armand Colin, 2003.
DE CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire,* Paris, Gallimard, 1990.
MAIGRET Éric et MACE Éric, *Penser les médiacultures,* Paris, Armand Colin, 2005.
MORIN Edgard, *L'esprit du temps,* Paris, Le Livre de Poche, 1983.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : Dissertation
durée : 2h
documents autorisés : aucun

Matière :	**CULTURE ET MEDIAS DE MASSE**

Enseignant : *Virginie WOJTKOWSKI*
Semestre : **6**
Compétence : **C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **2**

Programme et objectifs :

Bibliographie :

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

Matière :	**PHILOSOPHIE GENERALE 3**

Enseignant : ***Gilles LEVEQUE***
Semestre : **6**
Compétence : **C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Intitulé : L'art.

N'importe quoi, aujourd'hui, peut être élevé au statut d'œuvre d'art (des actions, des concepts, des déchets, des objets ordinaires…), si bien qu'on ne dispose plus de critères permettant de distinguer une œuvre d'art de n'importe quel objet – l'art semble devenu n'importe quoi. Il s'agira donc de savoir si l'œuvre d'art n'obéit plus en effet à aucun critère, ou si au contraire elle doit répondre de certaines conditions pour pouvoir en effet fonctionner comme œuvre d'art.

Bibliographie :

A. Danto, *La transfiguration du banal* (1981), Paris, Seuil, 1989.

Th. de Duve, *Au nom de l'art,* Paris, Les éditions de minuit, 1989.

G. Genette (éd.), *Esthétique et poétique,* Paris, Seuil, 1992.

D. Lories (éd.), *Philosophie analytique et esthétique,* Paris, Klincksieck, 2004, 3e partie (« L'ontologie de l'œuvre d'art »).

R. Pouivet, *L'ontologie de l'œuvre d'art,* Paris, Vrin, 1999.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
durée : 2h
documents autorisés : non

Matière :	**ANTHROPOLOGIE DES CULTURES CONTEMPORAINES**

Enseignant : ***Clara RUETCHMANN***
Semestre : **6**
Compétence : **C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Ce cours retrace les grandes réflexions, classiques comme contemporaines, qui animent l'anthropologie. Il donne aux étudiant·es des premières clés de lecture sur différents courants et écoles de pensée, tout en les invitant à appliquer les outils de l'anthropologie à l'analyse des mondes contemporains. Le cours revient sur la manière dont la discipline définit et travaille la notion de « culture », aborde les façons dont les pratiques et objets artistiques et patrimoniaux font sens et participent de la construction des identités, et revient également sur de grandes questions de l'anthropologie (rites et croyances, techniques du corps, échanges) pour les revisiter et les appliquer à des sujets contemporains. Il s'agit, de plus, d'adopter une approche politique de la discipline, qui interroge les rapports de pouvoir, les logiques économiques et professionnelles, ou encore la reconnaissance et la place des cultures urbaines dans nos sociétés contemporaines. Ce cours vise enfin à permettre aux étudiant·es de se familiariser avec les auteur·ices et les thématiques de la discipline, et à se constituer, ce faisant, une culture générale en anthropologie.

Bibliographie :

Ciavolella, R., & Wittersheim, E. (2016). *Introduction à l'anthropologie du politique*. De Boeck Supérieur.

Deliège, R. (2013). *Une histoire de l'anthropologie : Écoles, auteurs, théories*. Éditions du Seuil.

Dubois, A., & Rosselin-Bareille, C. (2022). « À qui appartiennent gestes et savoir-faire ? Productions, circulations, transformations ». *Ethnologie française*, *Vol. 52*(1), 5-17.

Favret-Saada, J. (1990). « Être affecté ». *Gradhiva : revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, (8), 3-9.

Gibert, M.-P., & Monjaret, A. (2021). *Anthropologie du travail*. Armand Colin.

Ingold, T. (2018). *Marcher avec les dragons*. Éditions Points.

Lévi-Strauss, C. (1955). *Tristes tropiques*. Plon.

Mauss, M. (1924). *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Presses universitaires de France.

Mauss, M. (1934). *Les techniques du corps*. Éditions Payot & Rivages.

Raulin, A. (2004). *Anthropologie urbaine*. Armand Colin.

Segalen, M. (2017). *Rites et rituels contemporains*. Armand Colin.

Weber, F. (2025). *Brève histoire de l'anthropologie*. Flammarion.

Contrôle des connaissances :

Examen final : oui
Type d'épreuve : examen final
Durée : 2h
Documents autorisés : non

Matière :	**CULTURE MEDIATIQUE ET NUMERIQUE**

Enseignant : *A confirmer*
Semestre : **6**
Compétence : **C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Bibliographie :

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

Matière :	**PPP - STAGE**

Enseignant : ***Jérôme FIEVET + un intervenant du CEL***
Semestre : **6**
Compétence : **C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **1**

Programme et objectifs :

Bibliographie :

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

Organising a Job Fair

Informations générales	Mention :licence	Parcours :humanités	
	Année : L2	Semestre : S4	
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : enseignements disciplinaires (thématique liée à la filière dans l'enseignement de l'anglais) visual arts, painting, sculpture		
	Nombre de crédits : 3 ECTS		
	Durée de la SAÉ : 25h TD		
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes :2	
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Emily Cooper, Tifaine Golliot	
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ	
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants	
	Description de la SAE :	Job fair (forum des métiers) : du point de vue des ressources humaines, présentation à l'oral par les étudiants des métiers en lien avec leur spécialité, de leurs conditions d'exercice et proposition de questions aux candidats ; du point de vue des candidats, préparation à l'entretien d'embauche. Rédaction d'un compte rendu d'entretien (150 mots) visant à expliquer quel métier correspond le mieux à leur profil en fonction des entretiens et d'un rapport RH (150 mots) justification de sélection des candidats. Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale.	

CONSIGNES - SCENARIO	Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences	**Compétence :** C3
		Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : X
		Niveau de développement : - Compétence C3 - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B1+)
	Résultat :	Livrables attendus : - Participation à plusieurs entretiens professionnels - Rédaction d'un compte rendu à l'issue de la Job Fair - Portfolio individuel
		Date de remise du livrable : dernière séance

Soutien et évaluation	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
	Gestion des échecs : • Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 • Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

Réglementation des examens en LICENCE (et LANSAD)
A compter de la rentrée 2026
Adoption CFVU du 07/04/2026 et du 30/06/2026
(MCCC LANSAD SAÉ : CFVU du 13/10/2026)

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.
La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire sur l'année de formation avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début des enseignements.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes**.**
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.

Aucune inscription n'est possible en L3 si la L1 n'est pas acquise.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et notamment les périodes en milieu professionnel ou des projets conduits individuellement ou collectivement.
- **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens**

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possibles si prévues dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité : La publicité est suffisante si :
  *Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
  *Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
  *Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal** notamment pour les régimes spéciaux**, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :
- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- **Contrôle continu et examen terminal.**

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, dans la mesure du possible.
- **Capitalisation** :

*Au sein d'un parcours de formation**, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut pas repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

* **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée.
* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis seulement après accord du président de jury ;

- **Compensation** :

Compensation et obtention du diplôme :

* **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE**).

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

* **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.
L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants. Un diplôme
obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

- **Seconde Chance**

L'article 12 de l'arrêté Licence du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.
Pas de délai entre la publication des résultats de la session initiale (session 1) et l'évaluation de la seconde chance (session 2).

Plusieurs formes possibles de la mise en œuvre de la seconde chance :
* Rattrapages classiques en session 2.

* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution s'il bénéficie d'un régime spécial d'études dans les conditions définies par l'établissement.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **BONUS**

Voir le catalogue des bonus https://www.univ-littoral.fr/bonus/
Prise en compte de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE ou Compétence	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE ou Compétence / 20	0,0	0,33	0,36	0,39	0,42	0,45	0,48	0,51	0,54	0,57	0,6

Le bonus s'applique dans une compétence ou une UE identifiée par la composante et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant sur une même période (septembre à janvier et février à juin) : la meilleure des notes est conservée
* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique.
Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.
La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »
Seuls les résultats (admis, ajourné et AJAC*)* sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.
S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.
En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.
Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).
Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.
L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.
Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents dans la salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.
Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.
Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne…).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

* Examens :

Session 1 :

* un étudiant absent (justifié ou injustifié) à une épreuve ou matière en session 1 sera Ajourné et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (cf seconde chance).

Session 2 : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :

➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

➡ Absence injustifiée : l'étudiant sera déclaré Défaillant à l'année (= ABI sur les 2 sessions)

* Contrôle continu :

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des 2 premières années (L1 + L2) du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible ; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale de la L3 dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à

12/20
Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

Cf paragraphe 2) b) sur la seconde chance

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargés de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

* Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.
Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.
Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.
Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).
Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.
Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.
La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.
Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.
Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).
Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.
Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.
Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

* Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).
Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles
(personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SSE (Service Santé Etudiants) par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.
L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.
L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

*** Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Attestation du conservatoire ou l'école des de beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

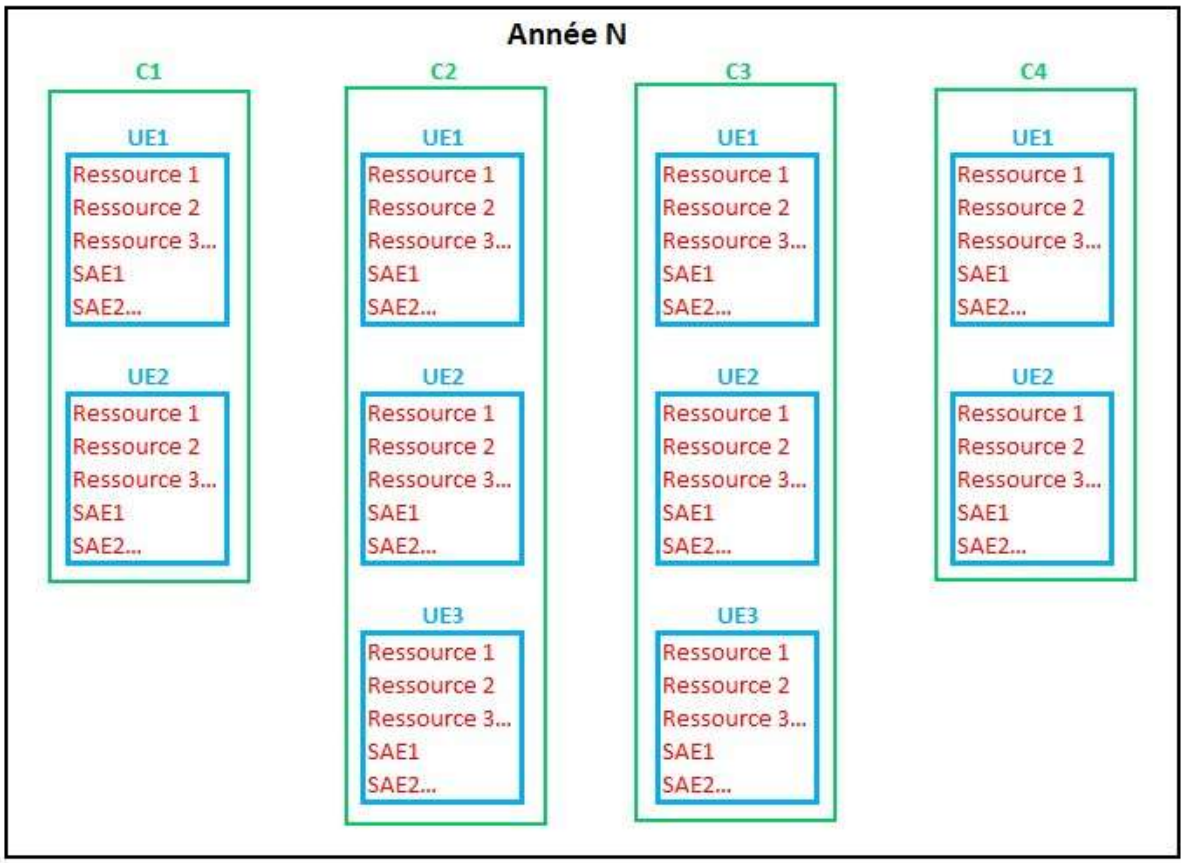
LICENCE COMPETENCES EN RESEAU (LCeR) adoption en CFVU du 29/11/2022 – à partir de la rentrée 2022

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences pour les licences LCER, à compter de la rentrée 2022/2023

Compensation et obtention du diplôme :

Le diplôme s'obtient : soit par acquisition de chaque EC, UE ou compétence constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation suivantes :

Compensation	Des éléments constitutifs au sein d'une Unité d'Enseignement	**Les éléments constitutifs** (ressources ou SAé) s**ont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20.** Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS.
	Des unités d'enseignement au sein d'une même compétence	**Les unités d'enseignement associées à une même compétence d'une même année sont validées par compensation dès lors que la moyenne de la compétence de l'année est supérieure ou égale à 10/20.** Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des unités d'enseignements affectées de leurs ECTS.
	Des compétences au sein de l'année	**Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.**



Capitalisation : Au sein d'un parcours de formation**, les éléments constitutifs, les unités d'enseignement et les compétences sont définitivement acquis et capitalisés dès lors que l'étudiant les a validés, que ce soit directement (note supérieure ou égale à 10/20), ou par compensation.** La note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser les épreuves afférentes. L'acquisition de l'EC, de l'UE ou de la compétence entraîne l'acquisition des crédits ECTS correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque EC et de chaque UE.

Progression :

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'Ajourné Autorisé à Composer (AJAC). Les conditions pour bénéficier de ce statut sont définies par chaque département pédagogique et précisées dans le guide des études de la formation.

(Ex : Compétences fondamentales acquises ou un minimum de compétences acquises)

LanSAD et CLES

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service CRL / LanSAD et CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univlittoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département des Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations. Présidée par le Chargé de mission CRL / LanSAD, elle compte parmi ses membres le référent CLES et les correspondants CRL / LanSAD de chaque site universitaire.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

- **L1-L2-L3 (1ère période)**

Les Unités d'enseignement LanSAD intègrent une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ), à savoir la réalisation d'une tâche complexe réalisée de manière individuelle ou en groupes, ancrée dans une situation liée au domaine de formation, aboutissant à la production d'un livrable écrit et d'un livrable oral en langue cible, évalués en contrôle continu.

L'évaluation d'un livrable oral (production en continu et/ou interaction) donne lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note** de la période.

L'évaluation d'un livrable écrit (production écrite), donne lieu à **une note de Pratique de la Langue Écrite (PLE) représentant 40% de la note** de la période.

En complément des enseignements, les étudiants rédigent un portfolio, dossier personnel où l'étudiant rassemble des preuves concrètes permettant d'attester l'acquisition des compétences langagières mobilisées dans les SAÉ : productions écrites et orales, recherches documentaires, versions successives, enregistrements, retours des pairs ou de l'enseignant etc. Chaque trace est accompagnée d'un commentaire réflexif qui explicite la démarche suivie, les outils utilisés, les difficultés rencontrées et les stratégies mises en œuvre pour les surmonter (démarche réflexive). Ce travail donne lieu à une **note de portfolio représentant 20% de la note** de la période.

Les notes de chaque étudiant sont individuelles. Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL)**.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLE, la PLO ou réalise un travail

en autonomie guidée (TAG) remplaçant la note de portfolio en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et portfolio ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en Licence 1, Licence 2 et 1ère période de licence 3

Compétences évaluées	SESSION 1	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	Livrable écrit	épreuve de PLE	**PLE (40%)**
Pratique de la Langue orale	Livrable oral	épreuve de PLO	**PLO (40%)**
Portfolio	portfolio	Travail en autoformation guidée (TAG)	**TAG (20%)**

- **Licence 3, 2e période :**

En plus des évaluations du semestre en langues, la 2e période de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1. Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la commission CRL/LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du référent CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en Licence 3 2e période

Compétences évaluées	SESSION 1	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	Livrable écrit	épreuve de PLE	**PLE (20%)**
Pratique de la Langue orale	Livrable oral	épreuve de PLO	**PLO (20%)**
Portfolio	Portfolio	Travail en autoformation guidée (TAG)	**TAG (10%)**
CLES	CLES	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification	**CLES (50%)**

Tableau de conversion des compétences évaluées <u>au sein d'une même session CLES</u> en notes pour les étudiants de L3 2e période (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)*

COMPETENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.*

Cours de Langues du CRL et CLES (bonus)

Les enseignements en langues vivantes proposés par le CRL ne se substituent pas aux enseignements obligatoires prévus dans les maquettes de formation.

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre de l'offre du Centre de Relations en Langues donnent lieu à des évaluations sur un format similaire à celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de portfolio. Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3 2e période. La moyenne (PLE = 40 % ; PLO = 40 % ; portfolio = 20 %) donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus (possible sur 2 périodes).

Un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour la 2e période de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la commission LanSAD.